

## Pièce 1.2

Rapport de présentation : Explication des choix retenus



## GESTION DU DOCUMENT

### Références

<b>Référence interne</b>	Explication des choix – SCoT du Bugey - Pièce 1.2
<b>Version</b>	1
<b>Date</b>	24 octobre 2016

### Rédaction

Rôle	Nom
<b>Auteurs principaux</b>	Nicolaye LAMY
<b>Autres auteurs</b>	Philippe PLANTAGENEST
<b>Contrôle qualité</b>	Didier DELZOR

### Suivi des modifications

Indice	Date	Origine de la modification
V1	24 octobre 2016	Version d'origine
V2	6 septembre 2017	Version d'origine

# SOMMAIRE

<b>GESTION DU DOCUMENT</b>	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>3</b>
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>A. PREAMBULE</b>	<b>5</b>
Le rôle du rapport de présentation dans le SCoT	5
La méthodologie de l'explication des choix	6
<b>II. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE SCOT</b>	<b>7</b>
<b>A. ENJEUX DU DIAGNOSTIC ET DE L'ETAT INITIAL DE L'NEVIRONNEMENT</b>	<b>8</b>
<b>B. LES HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT ETUDIES</b>	<b>12</b>
Les scénarii de développement	12
Les options mises en lumière dans les scénarii	22
<b>C. LES CHOIX CONTENUS DANS LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES</b>	<b>31</b>
Les conditions du choix du territoire	31
Les exigences du projet territorial et les points de passage obligés	31
Les bases du développement retenus	32
Les axes de PADD en réponse à ce choix	37
<b>D. LES AXES DU PADD EXPRIMES DANS LE DOO</b>	<b>40</b>
<b>III. LA COHERENCE INTERNE DES DIFFERENTES PARTIES DU SCOT</b>	<b>57</b>
<b>A. LA COHERENCE INTERNE DES DIFFERENTES PARTIES DU SCOT</b>	<b>58</b>
La cohérence interne du SCoT	58
La cohérence globale	59

# I INTRODUCTION



## A. PREAMBULE

- **Le rôle du rapport de présentation dans le SCoT**

- Le code de l'urbanisme, dans sa version actuelle, héritière :
  - De la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 ;
  - Mais également de la Loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II » ;
  - De la Loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 ;
  - De la Loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte du 17 août 2015
  - De la Loi « Adaptation de la Société au Vieillissement » du 27 décembre 2015.

définit précisément le contenu du rapport de présentation du SCoT, la forme de cette définition ayant été finalisée dans le cadre de l'Ordonnance n°2015-1774 du 23 septembre 2015 et modifiée par la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015.

### Article L.141-3 du Code de l'urbanisme

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques », notamment au regard du vieillissement de la population, » et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L.151-4.

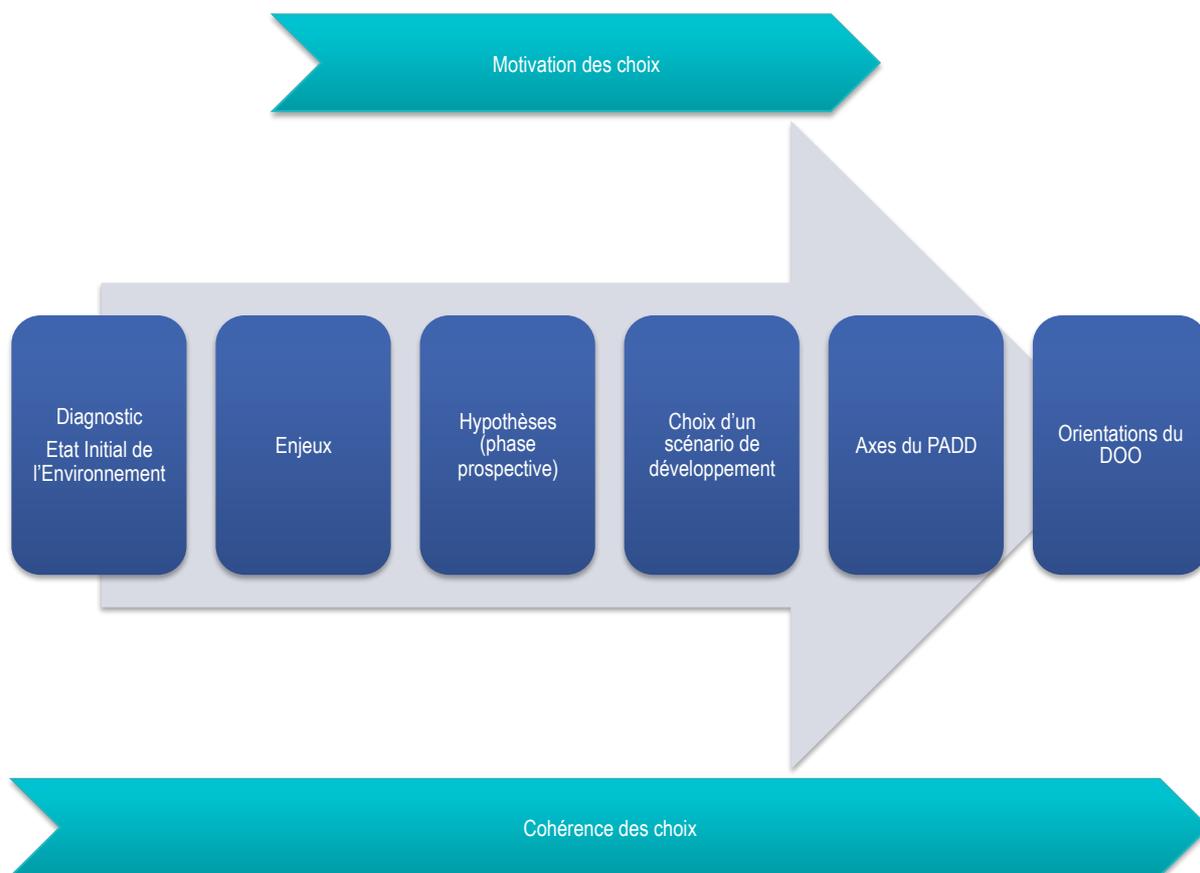
Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L.131-1 et L.131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte. »

- **La méthodologie de l'explication des choix**

La méthodologie de l'explication des choix repose sur une double analyse :

- Celle qui développe les raisons pour lesquelles tel ou tel choix a été réalisé, et, par conséquent, qui explique pourquoi certains autres choix n'ont pas été retenus. Cette analyse des motivations fait, au demeurant, partie du processus évaluatif du SCoT, et notamment de son évaluation environnementale<sup>1</sup> ;
- Celle qui analyse la cohérence des choix réalisés, et notamment la cohérence entre les différentes pièces du « dossier de SCoT », c'est-à-dire la cohérence du processus d'élaboration et des ses différentes phases.



La cohérence des choix s'exprime tout du long de la procédure d'élaboration, tandis que la motivation de ces choix se concentre sur la période de détermination du PADD, au travers notamment de la phase prospective pré-PADD. C'est ici que se déterminent les options et les grands objectifs qui vont guider le SCoT.

Le présent document tend à analyser la motivation des choix dans la période cruciale de « construction » du PADD, puis détaillera la cohérence des choix exprimés dans le SCoT du début à la fin de son élaboration.

---

<sup>1</sup> Référence à l'article L.104-4 du Code de l'urbanisme : « Le rapport de présentation des documents d'urbanisme mentionnés aux articles L .104-1 et L.104-2 [...]

3° Expose les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, parmi les partis d'aménagement envisagés, le projet é été retenu. »

## II

# EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PADD DU SCOT



## A. ENJEUX DU DIAGNOSTIC ET DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Sur la base du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement, les débats du SCoT, aussi bien que la concertation et l'association des personnes publiques, ont montré les atouts et les potentiels du territoire, tout comme ses faiblesses et menaces au regard de son positionnement spatial et de sa trajectoire de développement diverse selon ses secteurs.

De ce point de vue, le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement montraient un certain nombre de constats et d'enjeux qui interpellaient le territoire du SCoT du Bugey quant à son futur.

### Les constats

Les constats qui vont suivre sont issus de l'analyse transversale dont le but est de définir la trajectoire de développement du SCoT du Bugey et de ses territoires.

#### Un Bugey spécifique, à l'écart des bruits des métropoles ?

- Un territoire qui dévoile son patrimoine paysager par des entrées emblématiques (vallées de l'Albarine, Cluse des Hôpitaux, défilé de Pierre Châtel, le Plateau du Retord...) et qui est circonscrit spatialement par des paysages sensibles, qui sont autant de « monuments » naturels : le Rhône, le Grand Colombier, le Mollard de Don,...
- Un territoire qui renferme des espaces géo-écologiques à l'identité patrimoniale affirmée : Marais de Lavours, le Valromey, le Plateau du Retord, le Plateau d'Hauteville. Ces secteurs bénéficient d'une forte perméabilité de leurs espaces dans lesquels le maillage hydrographique, les milieux humides, le réseau karstique et les forêts jouent un rôle de premier plan.
- Un territoire « évité » par les infrastructures autoroutières (A 40 et A 43) qui desservent les agglomérations rhônalpines et helvétiques impliquant une accessibilité indirecte via la RD 1504, reliant Ambérieu-en-Bugey à Chambéry ou la RD 904 permettant de relier Virieu-le-Grand et Culoz à Aix-les-Bains.

Ces voies départementales structurantes confortent des accessibilités depuis et vers le territoire du SCOT sur un axe Est-Ouest, mais révèlent le peu de voies de transit d'importance sur l'axe Nord-Sud.

- Le territoire du SCoT du Bugey est marqué par la prégnance de deux piliers économiques majeurs : le secteur industriel (23 % des emplois totaux du SCoT), constitué d'une maille de PME-PMI bien établie et le secteur non-marchand (regroupement de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, 37 % des emplois totaux du SCoT) en grande partie portée par les pôles de santé de Belley et d'Hauteville-Lompnes.
- Une agriculture diverse alliant :
  - Elevage en montagne présente notamment sur le Valromey et le Plateau d'Hauteville ;
  - Coteaux viticoles dans le bassin de Belley et la Cluse des Hôpitaux ;
  - Agriculture irriguée, céréaliculture, polyculture et polyélevage disséminés sur le bassin de Belley.

## Un Bugey interpellé par de nouveaux flux ?

- Une croissance démographique robuste avec un gain de 2 273 habitants entre 2006-2011, dans le prolongement d'une nette accélération depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, qui touche surtout le Valromey et le Bugey Sud. Mais une croissance qui déserte le Plateau d'Hauteville.

Néanmoins, ces récents apports de populations, bien que favorisant le rajeunissement permis par un accroissement des 0-14 ans, masquent un indice de vieillissement très prononcé (1,11 en 2011) au regard des normes départementales (0,79 en 2011) et environnantes. Cette observation amène le territoire à devoir anticiper un développement permettant le rajeunissement de sa population afin de maintenir le niveau et le maillage des équipements dans ses différents espaces, mais aussi pour répondre au besoin de renouvellement de la main d'œuvre et au maintien des savoir-faire.

- Une nouvelle attractivité résidentielle portée par des personnes originaires des agglomérations voisines, dont les relations sociales et les modes d'usages territoriaux évoquent une dimension urbaine. En effet, au début des années 1990, le SCoT du Bugey demeure un territoire rural encadré par un réseau de pôles urbains. Au fil des années, Belley émerge comme une polarité urbaine qui développe une couronne périurbaine en même temps que s'étendent les grands pôles voisins (Aix-les-Bains, Chambéry, Annecy, Ambérieu-en-Bugey, Oyonnax, Lyon...). Deux décennies plus tard, Culoz et Hauteville-Lompnes s'affirment comme des pôles, qui avec Belley, arriment le territoire dans le réseau urbain rhônalpin.
- Entre 2006 et 2011, l'emploi semble résister pour enregistrer 196 emplois supplémentaires. Toutefois, face à l'arrivée de populations en âge d'être actives (40 % des nouveaux résidents ont entre 20 et 39 ans) et face à la stagnation des emplois globaux offerts sur le territoire, le taux de concentration, qui mesure le degré d'attractivité par l'emploi d'un territoire, diminue. Il passe de 96 points à 94 durant le même intervalle.
- Cette dynamique amène à une absorption de la zone d'emploi de Belley par celles d'Oyonnax et de Chambéry. Aussi, met-elle en avant l'ouverture croissante du territoire du SCoT du Bugey à son environnement.
- Il n'en demeure pas moins que cette hausse démographique alimente les emplois présents (services de proximité, de distribution, construction...), dont la croissance s'avère nettement supérieure aux tendances observées pour les emplois productifs au risque de diluer l'ADN industriel du territoire.
- Le développement du parc résidentiel est palpable. Il répond à la venue de nouvelles populations venant de l'extérieur, mais aussi aux besoins issus du desserrement des ménages (vieillesse, nouveaux modes de vie, croissance des divorces...).
- A côté de cette dynamique des constructions, un certain volume du parc résidentiel demeure inadapté aux besoins des ménages (précarité énergétique, accessibilité peu aisée, coût de la rénovation...) et augmente la vacance du parc de logement. Cette vacance persistante est responsable, pour partie, du délaissement des cœurs de ville et de bourg.

## Des ressources nouvelles à affirmer

- Un taux de boisement de 57 % sur l'ensemble du territoire qui constitue une ressource essentielle dans le cadre de la constitution d'une filière forêt-bois en lien avec l'école de formation de Cormaranche-en-Bugey et l'accueil des acteurs de la filière au sein de Visio Bois.
- Une agriculture qualitative et solidaire en lien avec le mode de vie de la montagne. Les AOC (Comté, Bleu de Gex, Vins du Bugey) et les IGP (Marc et Fine du Bugey), les points de ventes directs, la forte représentation de l'agriculture biologique, répondent à un souci de meilleure lisibilité et reconnaissance des productions locales.
- Les ressources naturelles du territoire : eau, bois, soleil, air, les déchets organiques... constituent à la fois des leviers pour le développement de filières économiques locales, mais aussi, pour réduire l'empreinte écologique du territoire.
- La qualité urbaine constitue un facteur de développement du territoire, capable de maintenir une attractivité choisie. Au-delà du constat d'une accentuation de l'extension du tissu bâti dans l'espace rural et agricole, les formes urbaines contemporaines tendent à banaliser les paysages bâtis conduisant à une perte d'identité architecturale bugiste.
- Une ressource en eau modelée par le système karstique, qui demeure gérée sur une échelle d'organisation de proximité, dont de nombreux puits et sources assurent la desserte. De même, la gestion des eaux usées répond au même principe de gestion de proximité qui concorde avec une organisation dispersée de l'habitat de montagne, contraint par le relief.

## Synthèse

Dans la dernière période, le développement démographique a été perceptible, tandis que l'emploi a su résister aux premiers à-coups de la crise, s'appuyant sur les caractéristiques d'un modèle bugiste.



### Les atouts

- Des identités paysagères diverses structurant l'ensemble du territoire
- Une richesse écologique qui assure une forte identité naturelle
- Une ressource en eau abondante
- Une agriculture qualitative
- Un maillage des équipements qui bénéficient aux populations locales
- Une qualité de vie
- Un tissu industriel important

Mais ces dynamiques sont interrogées par la persistance de la crise et la capacité du territoire à peser sur les flux humains et économiques externes, sans quoi des menaces potentielles peuvent survenir :



### Les interrogations

- Un vieillissement de la population
- Un délaissement des centres villes et centres bourgs (logements, commerces)
- Une difficulté à être visible à l'échelle du quadrant Nord de la Région Rhône-Alpes
- Une périurbanisation subie qui questionne les modes de fonctionnement et de faire bugistes
- Des difficultés à maintenir les piliers économiques sur le territoire (santé, industrie, agriculture)
- Des ressources naturelles et environnementales plus gérées que valorisées

## Les enjeux

- Les contraintes topographiques, paysagères, d'infrastructures conditionnent l'identité bugiste, faite de résistance, d'atavisme, de spécificité, ce dans un univers concurrentiel, entre Suisse et Métropole Lyonnaise. Dès lors, il convient de considérer le territoire comme une structure de développement en tant que telle où l'enjeu est **d'arrimer le territoire aux flux croissants dans cette partie Nord Rhônealpine**.
- Valoriser l'apport des différents espaces du territoire du SCoT du Bugey au travers de la **définition interne d'une armature territoriale** au service d'un développement organisé permettant son affirmation à l'échelle Nord Rhônealpine.
- **Préserver les dynamiques résidentielles nécessaires à un projet territorial d'ensemble**, qui implique l'accueil d'actifs afin de maintenir à minima les équipements et services dans les espaces ruraux, notamment de montagne, et conserver l'identité productive qui est un élément fort de la réalité et de l'image du SCoT du Bugey.
- **Réaffirmer le rôle de Belley dans le concert des agglomérations Nord Rhônealpines** par une amélioration de son attractivité résidentielle, touristique et économique pour le compte de la stratégie de développement de l'ensemble du territoire du SCoT du Bugey.
- **S'appuyer sur une cohérence de l'armature économique** pour favoriser sa lisibilité auprès des porteurs de projets et une diffusion du développement économique à l'échelle du SCoT. Il s'agit de mieux intégrer le territoire aux flux économiques évoluant au sein ou en transit du cadran Nord Rhônealpin.
- **S'appuyer sur la qualité et la richesse du patrimoine et du paysage pour préserver les valeurs bugistes** autour de la prise en compte de leurs usages correspondant aux évolutions des modes de vie des habitants ou des personnes de passage.
- **Maintenir des agricultures variées, labélisées et reconnues** pour leur qualité comme éléments vecteurs du maintien des dynamiques paysagères et sociales en milieu rural.
- **Faire de la trame environnementale un socle de l'attractivité du territoire** pour les générations présentes mais également futures en cherchant à préserver, restaurer, gérer et valoriser les richesses liées à la trame verte et bleue du territoire.
- **Mobiliser les ressources naturelles pour faire du territoire du SCoT du Bugey un espace reconnu pour sa vertu environnementale, mais aussi pour développer des filières de production d'énergies renouvelables locales** génératrices de valeur ajoutée et d'emplois.
- **Renforcer les mobilités internes pour organiser et maintenir une cohésion territoriale en rapport à la proximité bugiste**. Quant aux mobilités externes, depuis et vers le territoire du SCoT du Bugey, il s'agit de les consolider et de les développer afin de **garantir l'accroche du territoire aux flux**, notamment au travers des infrastructures routières, ferrées et numériques.

## B. LES HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT ETUDIEES

### • Les scénarii de développement

La phase prospective qui a précédé l'élaboration du PADD a permis de mettre en avant un certain nombre de variables d'évolution du territoire à long terme, parmi lesquels on peut citer :

- Les capacités de développement, en termes de foncier dédié au résidentiel et à l'économie, et de possibilité de densification dans certains secteurs, ainsi que la nécessité de prendre en compte et de marier les contraintes réglementaires aux besoins exprimés par les usagers du territoires (entrepreneurs, habitants, collectivités...);
- L'équilibre interne du territoire, le lien entre les différents espaces dans leurs évolutions respectives en termes de population et d'emploi, et leurs conséquences en termes de mobilité et d'accès aux services ;
- L'accessibilité, notamment pour ce qui concerne les liaisons routières et les infrastructures ferrées, mais aussi le très haut débit ;
- Le développement des différents pôles du territoire et notamment de Belley, en termes quantitatifs (développement résidentiel et économique) et qualitatif (« niveau d'urbanité ») ;
- Le cadre de vie, en matière paysagère, environnementale, d'aménités (culturelles, de loisirs, etc.) et de cadre bâti.

La combinaison de ces facteurs a permis la construction :

- D'une hypothèse illustrant les conséquences du maintien des tendances actuelles de développement du territoire (hypothèse 0) ;
- Et de trois hypothèses alternatives contrastées (hypothèses 1,2 et 3).

Plus en détail, la méthodologie de construction de ces hypothèses et de leurs conséquences a suivi les schémas suivants :

### Méthodologie de construction des scénarii

Un point de départ qui combine ou priorise une stratégie économique et/ou sociale et/ou environnementale

Des conséquences chiffrées induites par les hypothèses initiales en matière de populations, de logements, d'emplois, de ressources environnementales

Des projets ou des actions qui illustrent et donnent du relief à ces hypothèses

### Méthodologie pour la modélisation chiffrée

Un point de départ qui mobilise les données chiffrées modélisables et les données qualitatives des diagnostics qu'elles soient d'ordre sociale, économique, foncière et environnementale

Choix d'un axe qualitatif hypothétique combinant ou priorisant une stratégie économique et/ou sociale et/ou environnementale impliquant la détermination d'objectifs chiffrés (taux de croissance de la population, optimisation du tissu urbain, densités, taux de concentration emplois/actifs occupés...)

Selon chaque scénario : les implications chiffrées en terme de logements à construire, d'emplois à favoriser, de besoins de réceptivité foncière dans le tissu urbain existante et en extension de celui-ci.

La démarche prospective ne vise pas à aboutir à un quelconque choix d'un scénario par rapport à un autre. Elle n'a pour but que de susciter le débat afin de construire le projet de territoire du SCoT du Bugey qui :

- S'inspirera de certains éléments des hypothèses ;
- Rejettera d'autres éléments ;
- Imaginera et ajoutera de nouveaux éléments.

## Scénario 0 : Le fil de l'eau

### → Positionnement et principaux déterminants

Ce scénario exprime une prolongation des tendances à l'œuvre, si bien que **le Bugey poursuit son chemin**. Aussi, il prend appui sur :

- Des objectifs de croissance de la population qui reposent sur les dynamiques antérieures, mais qui intègrent dans le même temps des difficultés immobilières et foncières ainsi que le vieillissement de la population.
- L'emploi se développe, mais sans qu'il existe une véritable cohérence dans l'organisation de la trame économique et sans enrayer la perte d'aura des emplois industriels. Par ailleurs, les activités primaires subissent des pressions et sont fragilisées.
- La politique environnementale (gestion des déchets, restauration et préservation des espaces environnementaux, gestion de la ressource en eau, énergies renouvelables...) se poursuit.
- L'effort en matière de réduction de consommation d'espace se stabilise dans son ensemble, mais le mitage guette certains espaces du territoire du SCoT du Bugey.
- Maintien voire développement, dans des cas ponctuels, des transports en commun, accompagné d'un renforcement du co-voiturage et du rôle des gares du territoire.

### → Eléments chiffrés de l'hypothèse 0 à 2036

	Scénario 0	Indicateurs 2011 et variation 2006-2011
<b>Population</b>	<b>50 404</b>	<b>38 485</b>
Variation population 2016-2036	9 756	2 273
Taux de variation annuel	1,08%	1,23%
Rythme annuel	488	455
Taille des ménages	2,10	2,37
<b>Logement</b>	<b>31 889</b>	<b>21 033</b>
A construire	8 274	1 612
Rythme annuel	414	322
<b>Emploi</b>	<b>17 309</b>	<b>14 787</b>
Variation 2016-2036	2 522	196
Rythme annuel	126	39
Taux de concentration de l'emploi	88%	94%
<b>utilisation du tissu urbain</b>		
besoin en habitat	30%	
Nombre de logements à l'hectare	11	
besoin /activités économiques	40%	
<b>Surfaces en extension / an</b>	<b>37</b>	<b>36 (2005-2012)</b>
habitat	29	24
Parcs d'activités	6	10
équipements	2	2

- Le contexte économique, le vieillissement, le coût foncier et immobilier impliquent que les mêmes politiques menées jusqu'à présent par les élus sont plus difficiles à mettre en œuvre. Elles ont même parfois moins d'efficacité (la segmentation sociale s'accroît, les types d'activités économiques présentes sur le territoire n'évoluent pas significativement avec des risques de départ).
- Toutefois, l'attractivité du territoire et des espaces qui l'entourent, l'intérêt pour les espaces structurés par des villes moyennes aux modes de vie apaisés, associés aux politiques menées donnent une crédibilité à cette hypothèse. Celle-ci dépend néanmoins fortement du contexte économique national en ce qui concerne le maintien à terme de l'industrie et de l'agriculture et du contexte de la politique régionale en matière de santé pour le maintien de pôles de santé suffisamment rayonnants.
- La consommation d'espace reste néanmoins importante. Certaines communes ne disposeront plus de foncier en extension à terme au regard de l'environnement juridique.

### → Evaluation environnementale

- Les contraintes sur la qualité des rejets d'assainissement limitent périodiquement le développement dans l'attente de la mise en œuvre d'investissements pour rajeunir et optimiser la performance des STEP (station d'épuration des eaux usées) et des réseaux.
- La ressource en eau ne constitue pas un élément bloquant à court terme, mais à long terme, elle nécessite d'interroger le potentiel des puits en prévoyant des possibilités d'interconnexions pour les sécuriser, mais également, elle nécessite de déterminer des espaces de protection des captages du point de vue de l'urbanisme.
- La pression est accrue sur les milieux naturels, notamment périurbains.
- Développement des énergies renouvelables (ENR), mais peu de gain global en énergie dans l'habitat et les transports.

## Scénario 1 : L'écr'Ain vert

### → Positionnement et principaux déterminants

Ce scénario tend à renforcer l'identité rurale et montagnarde du territoire qui mise sur :

- Un traitement paysager et environnemental exemplaire, vecteur d'un cadre de vie préservé teinté d'une forte coloration bugiste.
- Une politique d'accueil impliquant l'adhésion des nouveaux arrivants à l'identité bugiste. L'accueil se limite, en grande partie, aux personnes à revenu élevé (actifs en fin de carrière et retraités) à la recherche d'une qualité de vie et de services de proximité.
- L'emploi se porte essentiellement sur le développement des activités artisanales et présentesielles, voire, le cas échéant, sur le maintien des spécificités productives bugistes (industries locales, agriculture labélisée...).

- La politique environnementale s'attache à la seule préservation et restauration des trames écologiques et de biodiversité.
- La politique d'aménagement est particulièrement vertueuse du fait de pressions démographiques jugulées et d'un travail sur l'existant des parcs d'activités économiques. Néanmoins, certains espaces du territoire connaissent une pression foncière du fait de la tentation des nouveaux arrivants d'avoir une maison à la campagne.
- Le réseau de bourgs et de villes s'organisent pour « protéger » l'écrin que constitue le territoire dans son ensemble et ainsi préserver les échelles de solidarité et la convivialité de sa ruralité.

Dès lors, le Bugey est choisit pour ce qu'il offre, pour son côté intimiste, pour sa force identitaire.

### → Eléments chiffrés de l'hypothèse 1 à 2036

	Scénario 1	Indicateurs 2011 et variation 2006-2011
<b>Population</b>	<b>48 372</b>	<b>38 485</b>
Variation population 2016-2036	7 723	2 273
Taux de variation annuel	0,87%	1,23%
Rythme annuel	386	455
Taille des ménages	2,05	2,37
<b>Logement</b>	<b>30 519</b>	<b>21 033</b>
A construire	7 504	1 612
Rythme annuel	375	322
<b>Emploi</b>	<b>15 350</b>	<b>14 787</b>
Variation 2016-2036	563	196
Rythme annuel	28	39
Taux de concentration de l'emploi	82%	94%
<b>utilisation du tissu urbain</b>		
besoin en habitat	50%	15
Nombre de logements à l'hectare		
besoin /activités économiques	50%	
<b>Surfaces en extension / an</b>	<b>16</b>	<b>36 (2005-2012)</b>
habitat	13	24
Parcs d'activités	1	10
équipements	2	2

- Ce scénario implique un degré d'investissement non négligeable pour assurer le type d'attractivité souhaité : satisfaction d'une population exigeante, ergonomie territoriale, mobilités adaptées...
- Le développement économique est en grande partie soutenu par la croissance des revenus. Les emplois de proximité spécifiques, qu'ils soient artisanaux ou de services aux personnes, sont alimentés par cette forme de redistribution monétaire. Les autres emplois de services aux entreprises, comme productifs, se feront plus rares, entraînant des mobilités domicile-travail importantes.

### → Evaluation environnementale

- Cette hypothèse est la moins consommatrice d'espace, mais elle cache une faible maîtrise du foncier au risque d'une diffusion de l'habitat.
- Elle appelle à une gestion particulièrement exemplaire de la biodiversité et des paysages : la trame verte et bleue se veut être « LA » colonne vertébrale du territoire.

- En matière d'énergies renouvelables, il existe une forte volonté politique de les développer ce qui implique théoriquement une moindre émission de gaz à effet de serre qui, du reste, est contrebalancée par le développement des mobilités domicile-travail grandissantes et une densification plus lâche, de fait énergivores.
- Une tension amoindrie sur l'eau et l'assainissement. Néanmoins, cela nécessite une mise aux normes des STEP pour tendre vers l'excellence d'accueil.

## Scénario 2 : Des « confins » à la capitale rayonnante du Bugey

### → Positionnement et principaux déterminants

Ici, le territoire se vit comme un **espace charnière du cadran Nord de l'ancienne région Rhône-Alpes**. Il revendique un positionnement axé sur le développement économique et l'accroche aux flux régionaux et internationaux :

- Le renforcement de la vocation économique de Belley, tant d'un point de vue productif et résidentiel, est recherché, tout comme la vocation productive du territoire dans son ensemble. Dès lors, les collectivités locales dédient une grande partie de leurs efforts au développement d'une offre foncière attractive et adaptable dans le temps.
- Le territoire créé plus d'emploi. A cela s'ajoute une attractivité locale à destination des actifs, permettant au SCoT du Bugey de conforter son bassin d'emploi. La diversification des emplois se renforce par l'accroissement des activités présentes : le commerce, les services aux personnes et aux entreprises, permettant l'accueil de couples bi-actifs.
- La croissance de la population est supérieure au scénario précédent (scénario 1) et le foncier résidentiel est plus conséquent, ce malgré une densification plus poussée dans le tissu urbain en extension.
- Le territoire renforce ses liens avec les territoires voisins (Oyonnax, Ambérieu-en-Bugey, Chambéry, Annecy, Le Bourget-du-Lac...) dans le cadre de partenariats économiques (filère forêt-bois, formations, plasturgie, éco-industries...).

## → Éléments chiffrés de l'hypothèse 2 à 2036

	Scénario 2	Indicateurs 2011 et variation 2006-2011
<b>Population</b>	<b>51 217</b>	<b>38 485</b>
<i>Variation population 2016-2036</i>	10 569	2 273
<i>Taux de variation annuel</i>	1,16%	1,23%
<i>Rythme annuel</i>	528	455
<i>Taille des ménages</i>	2,11	2,37
<b>Logement</b>	<b>31 518</b>	<b>21 033</b>
<i>A construire</i>	8 403	1 612
<i>Rythme annuel</i>	420	322
<b>Emploi</b>	<b>20 952</b>	<b>14 787</b>
<i>Variation 2016-2036</i>	6 165	196
<i>Rythme annuel</i>	308	39
<i>Taux de concentration de l'emploi</i>	94%	94%
<b>utilisation du tissu urbain</b>		
<i>besoin en habitat</i>	40%	
<i>    Nombre de logements à l'hectare</i>	17	
<i>besoin /activités économiques</i>	45%	
<b>Surfaces en extension / an</b>	<b>25</b>	<b>36 (2005-2012)</b>
<i>habitat</i>	15	24
<i>Parcs d'activités</i>	8	10
<i>équipements</i>	2	2

- Ce scénario se distingue par un positionnement économique nettement assumé. Toutefois, la fragilité de cette hypothèse repose sur un maintien du tissu productif et d'une montée en gamme de certaines activités de niches : filière forêt-bois, agroalimentaire, aéronautique, équipements et matériels électrique et électroniques...
- Il est clair que ce scénario est dépendant de la santé économique et de l'attractivité de la marque France, même si il est avant tout recherché l'amélioration de l'offre économique au regard des territoires voisins.
- Les infrastructures numériques, ferroviaires et routières sont des véhicules essentiels à ce modèle de développement afin d'être en accroche des flux d'échanges entre les territoires voisins et régionaux, sans quoi la capacité du territoire à créer des emplois s'en trouverait minorée.
- La réalisation des objectifs chiffrés nécessite une adaptation spécifique aux contextes urbains et ruraux de manière à diversifier l'offre résidentielle et économique. Elle devra impliquer une gestion assidue de l'urbanisation sous peine d'arriver en limite des disponibilités foncières dans certaines communes.
- La faisabilité de ce scénario reste sujette à un renforcement notable des aménités urbaines à la fois sur Belley, mais également sur des polarités plus fines de manière à attirer des populations actives relativement jeunes (équipements de loisirs, de culture, scolaires, de petite enfance...).

## → Evaluation environnementale

- Ce scénario s'inscrit dans une logique de développement des énergies renouvelables ponctuelles pour des raisons de diversification économiques. En revanche, les politiques de transports en commun ou privilégiant des approches collaboratives et partagées des transports individuels sont plébiscités pour rapprocher les lieux de vie des lieux de travail. Enfin, la meilleure utilisation de l'espace (mobilisation des dents creuses, densification, organisation du développement...) amène à une gestion moins diffuse de l'urbanisme que dans le scénario 1.

- La gestion des enjeux environnementaux priorise avant tout la sécurisation de la ressource en eau pour accompagner les besoins induits par le modèle de développement.
- La protection des espaces environnementaux et de la biodiversité est affichée car elle est partie intégrante des critères d'attractivité territoriale. Le développement du tourisme permis par la valorisation de ces espaces est un plus qui n'est pas véritablement visé.

### Scénario 3 : le Bugey, entre modernité et tradition : un territoire ouvert et accueillant

#### ➔ Positionnement et principaux déterminants

Ce scénario mêle modernité et tradition au travers d'une politique touristique offensive et d'un cadre de vie durable, innovant et convivial. **Il conforte un Bugey naturellement généreux envers ses habitants et les touristes qui viennent l'expérimenter.**

- Le territoire du SCoT s'organise pour développer une attractivité alternative aux territoires voisins. Pour cela, la stratégie met en avant Belley, qui compte tenu de sa taille, ne peut réussir seule. C'est pourquoi la stratégie vise à organiser l'armature urbaine interne pour mieux répondre aux besoins de coopérations avec les agglomérations extérieures du cadran Nord Rhônalpin.
- Le développement se répartit sur une pluralité de bassins de vie de proximité qui s'organisent en fonction de la présence d'équipements et de services (dont le commerce et les transports) plus ou moins rares, répondant aux besoins socio-économiques des habitants.
- Le territoire met en œuvre une véritable stratégie qui trouve ses ressorts dans le développement d'une offre d'hébergement et de thématiques ciblées pour un tourisme quatre saisons.
- Le développement de la vie sociale est le ciment pour une intégration réussie entre ruraux et urbains au travers d'une vitalisation des centres villes et bourgs et d'un renouvellement de la culture de la proximité bugiste.

→ **Éléments chiffrés de l'hypothèse 3 à 2036**

	<b>Scénario 3</b>	<b>Indicateurs 2011 et variation 2006-2011</b>
<b>Population</b>	<b>52 843</b>	<b>38 485</b>
<i>Variation population 2016-2036</i>	12 195	2 273
<i>Taux de variation annuel</i>	1,32%	1,23%
<i>Rythme annuel</i>	610	455
<i>Taille des ménages</i>	2,10	2,37
<b>Logement</b>	<b>32 087</b>	<b>21 033</b>
<i>A construire</i>	9 272	1 612
<i>Rythme annuel</i>	464	322
<b>Emploi</b>	<b>19 245</b>	<b>14 787</b>
<i>Variation 2016-2036</i>	4 458	196
<i>Rythme annuel</i>	223	39
<i>Taux de concentration de l'emploi</i>	89%	94%
<b>utilisation du tissu urbain</b>		
<i>besoin en habitat</i>	35%	
<i>Nombre de logements à l'hectare</i>	19	
<i>besoin /activités économiques</i>	60%	
<b>Surfaces en extension / an</b>	<b>22</b>	<b>36 (2005-2012)</b>
<i>habitat</i>	15,5	24
<i>Parcs d'activités</i>	4,5	10
<i>équipements</i>	2	2

- Pour satisfaire à son ambition, le territoire accompagne des projets ciblés et novateurs dans ses différents espaces : montagne avec les unités touristiques nouvelles, la valorisation de l'eau, du vélo...
- La politique paysagère est au cœur des politiques d'urbanisme pour une image qualitative et magnifiée qui agit comme un « appât » portant une signature bugiste.
- Le marketing territorial accroît le rayonnement territorial et facilite la mise en œuvre de la reconnaissance du Bugey et de ses atouts sur une échelle élargie.
- L'accroissement des populations qui en découle (la plus forte de tous les scénarii), engendre des nouveaux besoins émanant des populations rurales et néo-rurales. Ces demandes appellent leur satisfaction par des offres qui nécessitent une forte mobilisation financière dont la faisabilité est liée à un phasage des actions et des budgets permettant le retour sur investissement des actions réalisées.
- La question du renouvellement urbain et de la mise en œuvre de formes urbaines qualitatives et économes des points de vues financier, foncier et de l'impact sur le changement climatique, constitue l'un des défis de ce scénario.
- La réussite du projet est conditionnée à une accessibilité aisée depuis et vers le territoire, dont les communications numériques sont de véritables supports pour le développement résidentiel comme économique.
- La faisabilité de ce scénario reste, comme le précédent, sujette à un renforcement notable des aménités urbaines à la fois sur Belley, mais également sur des polarités plus fines de manière à attirer des populations mixtes : actives, jeunes, âgées, familles, handicapées, retraitées... (équipements de loisirs, de culture, scolaires, de petite enfance, maison de santé, hôpital, Etablissement et Services d'Aide par le Travail...).

## → Evaluation environnementale

- La gestion énergétique repose sur le développement des énergies renouvelables, décentralisées et en réseaux, concourant à rendre le territoire et ces secteurs de vie autonomes.
- L'habitat contribue à la lutte contre la précarité énergétique par l'utilisation de matériaux innovants, produits localement comme le bois.
- L'image du territoire se construit au travers de la valorisation des éléments du patrimoine paysager et naturel, greffée à un aménagement durable faisant la promotion des circulations douces, de l'insertion paysagère des bâtiments, du bioclimatisme...
- La politique de développement impose une remise à plat des dispositifs d'assainissement et un investissement préalable très important pour réaliser des équipements innovants et performants qui assurent une qualité de rejet adaptée aux milieux.

Tableau de synthèse des scénarii

	Scénario 0	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Indicateurs 2011 et variation 2006-2011
<b>Population</b>	<b>50 404</b>	<b>48 372</b>	<b>51 217</b>	<b>52 843</b>	<b>38 485</b>
<i>Variation population 2016-2036</i>	9 756	7 723	10 569	12 195	2 273
<i>Taux de variation annuel</i>	1,08%	0,87%	1,16%	1,32%	1,23%
<i>Rythme annuel</i>	488	386	528	610	455
<i>Taille des ménages</i>	2,10	2,05	2,11	2,10	2,37
<b>Logement</b>	<b>31 889</b>	<b>30 519</b>	<b>31 518</b>	<b>32 087</b>	<b>21 033</b>
<i>A construire</i>	8 274	7 504	8 403	9 272	1 612
<i>Rythme annuel</i>	414	375	420	464	322
<b>Emploi</b>	<b>17 309</b>	<b>15 350</b>	<b>20 952</b>	<b>19 245</b>	<b>14 787</b>
<i>Variation 2016-2036</i>	2 522	563	6 165	4 458	196
<i>Rythme annuel</i>	126	28	308	223	39
<i>Taux de concentration de l'emploi</i>	88%	82%	94%	89%	94%
<b>utilisation du tissu urbain</b>					
<i>besoin en habitat</i>	30%	50%	40%	35%	
<i>Nombre de logements à l'hectare</i>	11	15	17	19	
<i>besoin /activités économiques</i>	40%	50%	45%	60%	
<b>Surfaces en extension / an</b>	<b>37</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>36 (2005-2012)</b>
<i>habitat</i>	29	13	15	15,5	24
<i>Parcs d'activités</i>	6	1	8	4,5	10
<i>équipements</i>	2	2	2	2	2

- **Les options mises en lumière dans les scénarii**

➔ **Analyse du scénario 0**

De fait, ce scénario prolonge les tendances antérieures et implique la reproduction des difficultés constatées. La survenance de la crise de 2008 et de la difficulté à renouer avec le sentier de la croissance rend périlleux la poursuite des actions antérieures. En effet, ce scénario comporte en lui des germes de risques socio-économiques : départ d'entreprises, fermetures d'autres, paupérisation de certains espaces ou quartiers, divergences prononcées des rythme de développement entre les intercommunalités du SCoT...

Ce scénario propose, en outre, une consommation d'espace qui demeure dans la même lignée que celle constatée auparavant. Cette consommation d'espace est le reflet de l'absence de véritables choix dans le modèle de développement et d'aménagement du territoire. Cela se traduit par une utilisation indifférenciée du foncier.

De même, ce scénario comporte un risque pour l'environnement dans le sens où la politique énergétique se développe au coup par coup sans véritable ligne directrice, privilégiant la gestation de projets sporadiques sans liens les uns avec les autres. La gestion de l'eau et de l'assainissement répond au même principe de vision courttermiste. Du reste, les pressions sur l'environnement sont élevées du fait d'une gestion non évolutive de la pratique foncière.

Les réflexions menées sur ce scénario ont conclu à une présence d'un facteur risque trop élevé, qui ne répond pas aux problématiques du territoire et qui au contraire, les accentuent. Ce scénario du statu quo n'a pas été retenu, les acteurs du territoire choisissant de s'inscrire en rupture du passé.

➔ **Analyse du scénario 1 : L'écr'Ain vert**

Le scénario 1 prend appui sur la préservation, assumée, des ressources naturelles et de l'identité bugiste. Le territoire est comparable à un écrin préservé des altérations externes.

Dans ce cadre, la limitation volontaire de la croissance démographique conduit à une politique très sélective des activités économiques et de l'accueil des habitants. D'ailleurs, le cadre de vie, les paysages et l'environnement sont les seuls leviers de développement que tend à maximiser le territoire.

Le point fort de ce scénario repose sur son impact, plus limité, sur l'environnement, la biodiversité, les paysages et l'eau. Poursuivant la même logique, la mobilisation sur les énergies renouvelables est essentielle pour faire du territoire un « havre » de sensibilité pour le cadre de vie des habitants à condition que les moyens techniques utilisés à cette fin soit compatibles avec les paysages.

Ce scénario, qui est le moins consommateur d'espaces naturels et agricoles, est également aussi celui où les polarisations sont les moins fortes en raison du ciblage induit des populations accueillies et d'une moindre maîtrise des modes d'urbanisation.

La consommation d'espace plus limitée pourrait s'accompagner de pressions importantes sur certains espaces ruraux par la raréfaction de l'offre foncière.

Les échanges entre les acteurs du développement du territoire ont clairement porté sur les limites que comportent ce scénario : l'accueil quasi exclusif de populations aux revenus élevés, dont les bienfaits pourraient être mis en balance par l'accroissement des inégalités, la remise en question de la convivialité territoriale et du bien-vivre ensemble.

Du reste, ce scénario remet en cause le mode de développement économique du territoire fondé sur un ADN productif palpable dont les ressorts sont fondés sur l'ouverture du territoire et non l'entre-soi.

Dès lors, ce scénario a été jugé risqué par rapport au rupture qu'il génère au regard du développement actuel et de l' « histoire socio-économique » du territoire.

Néanmoins, si ce scénario a été écarté, le lien entre le cadre de vie, l'environnement et le développement de nouvelles activités économiques a été mis en avant comme levier de développement futur à envisager.

De même, la venue de personnes aux revenus élevés, notamment des cadres, a été perçue comme un élément pouvant renforcer ou amorcer le caractère « aggloméré » de certains espaces urbains du territoire, sans pour autant qu'elle soit synonyme de segmentation sociale.

### ➔ Analyse du scénario 2 : Des « confins » à la capitale rayonnante du Bugey

Le scénario 2 tend à faire du développement économique le crédo du territoire. Elle traite à la fois du présent et de l'avenir du tissu économique en cherchant à maximiser la satisfaction des besoins des entreprises existantes, tout en traitant la question de l'élévation globale de la valeur ajoutée produite au travers d'activités à plus haut contenu technologique et de la qualification de la main d'œuvre.

La définition d'une armature économique devient, sur ce scénario, le ciment de la stratégie. Elle doit assurer une lisibilité de l'offre économique en foncier et en immobilier auprès des entreprises existantes et des porteurs de projet. Sa qualité, paysagère et environnementale, doit également renforcer son attractivité compétitive.

Toutefois, à la vue des entités contrôlées par des capitaux étrangers, le tissu productif semble ici encore dépendant de facteurs de croissance nationaux et internationaux.

L'effort réalisé en terme de densité porte ses fruits en ce qui concerne la consommation d'espace, puisqu'elle est inférieure au scénario 0, celui de la prolongation des tendances à l'œuvre. Néanmoins, elle s'avère supérieure au scénario précédent du fait d'une croissance démographique plus importante et de besoins pour le foncier économique allant de pair avec l'orientation quantitative du mode de développement.

Sur le plan environnemental, l'incidence sur l'eau et l'assainissement n'est pas négligeable, ce qui nécessite de mobiliser des moyens financiers pour que la ressource en eau, dans sa quantité comme dans sa qualité, accompagne les besoins issus du développement. De plus, si ce scénario entraîne un développement des économies locales par l'implantation d'unités de production énergétiques ponctuelles, il génère également des consommations énergétiques plus importantes du fait du développement qu'il induit.

Enfin la biodiversité et l'environnement sont plus gérés que valorisés. Il s'agit, dans ce cas de figure de vendre « une carte postale » et de la maintenir en état puisqu'elle est un vecteur de choix dans l'implantation des entreprises.

En conclusion, ce scénario porte un volontarisme économique qui a été salué par les acteurs du territoire. A ce titre, cette volonté de développer cette force de frappe économique a été plébiscitée et retenue comme un des « points de passage obligés » du projet final.

### ➔ Analyse du scénario 3 : Le Bugey, entre modernité et tradition : un territoire ouvert et accueillant

Ce scénario, contrairement aux scénarii 1 et 2 met l'accent sur l'importance du positionnement du SCoT dans son espace régional. Les débats ont révélé toute la primauté du besoin de reconnaissance du territoire à l'égard de ses voisins notamment.

Ce scénario envisage la promotion de Belley dans le cadran Nord Rhônealpin au sein duquel elle joue un rôle spécifique dans le développement partagé des agglomérations.

Ce scénario amène à une réflexion interne au territoire du fait que Belley ne peut être seule dans cette ambition. Elle pose de facto la question de l'identité du territoire et du modèle bugiste des proximités et de sa convivialité.

La cohérence du développement interne est le support au rayonnement externe et elle se construit sur la maîtrise de son mode d'aménagement, ainsi que sur l'image que le territoire renvoie.

Ce scénario devient celui de l'accueil des populations (jeunes, actifs, retraités et autres), celui de la mixité et des solidarités. L'attractivité résidentielle qui en découle, la plus forte de tous les scénarii évoqués, met en exergue les questions des contraintes spatiales et réglementaires au sein du territoire du SCoT du Bugey et de l'organisation interne à trouver en fonction des atouts de chacun. D'ailleurs, cette question a largement été reprise dans les débats, pour en devenir un point nodal du développement envisagé.

De surcroît, le scénario souligne l'effort significatif en ce qui concerne les mobilités internes (transports collectifs, nouveaux modes de déplacement, modes doux...) comme externes.

Sur le plan environnemental, ce scénario intègre une consommation d'espace moindre que le scénario 2, malgré un développement démographique plus affirmé. La stratégie foncière à vocation résidentielle fortement qualitative rend possible cette ambition. De plus, le développement économique plus ciblé sur les activités à fort potentiel (filière forêt-bois, éco-industries, énergies vertes...), est à cet égard moins consommateur d'espaces.

Au demeurant, la forte attraction résidentielle du territoire vise à diversifier le tissu économique, renforçant les activités de services aux populations comme aux entreprises. Or, ces activités sont généralement implantées dans les enveloppes urbaines.

La politique énergétique, quant à elle, s'avère affirmée, en lien avec la politique des transports et la nécessité de créer une image d'un territoire innovant, écologiquement responsable. Par ailleurs, l'ambition d'accroissement résidentiel appelle un niveau élevé en ce qui concerne l'assainissement et la capacité d'acheminement d'eau potable à long terme.

De ce scénario, enfin, découle un territoire agréable, durable, convivial, qui le rend attractif et lui confère une image particulièrement plaisante. Aussi, par les équipements nouveaux que le territoire est amené à fournir à ses habitants et par une image environnementale et paysagère qualitative, les espaces de vie du SCoT du Bugey sont en capacité de structurer une offre touristique créatrice d'emplois et de richesses.

Dans l'ensemble, ce scénario présente de nombreuses caractéristiques attrayantes.

Toutefois, la réflexion a montré que les efforts d'investissement et d'exigence sont particulièrement importants et demandaient une programmation fine entre le temps du phasage et le temps du développement.

- **Analyse des performances des scénarii**

Le scénario 0, du fil de l'eau, ayant été rapidement exclu lors du processus de débat, il n'est pas nécessaire d'analyser ses performances. Il s'agit de se focaliser sur les scénarii qui ont retenu, à divers degrés, l'attention des acteurs du développement du territoire du SCoT du Bugey.

→ La cohérence de l'organisation spatiale du territoire

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Le mode de développement s'avère peu organisé, peu polarisé. L'urbanisation y est par essence diffuse.	L'organisation spatiale s'organise autour de l'armature économique où les poches d'emplois font office de pôles, suivant une hiérarchisation respectant le potentiel de développement de chacun.	Les espaces de vie sont répartis de manière équilibrée sur le territoire de manière à rapprocher les populations des services et équipements.  Moins tournés vers l'emploi, mais plus sur la présence des aménités territoriales (équipements et services, dont les transports en commun et le commerce), les polarités, déclinées en fonction de leur degré de rayonnement et des densités humaines et d'équipements renforcent la proximité bugiste.
-	++	+++

→ Développement économique

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
L'absence de réelle stratégie économique éloigne toujours plus le territoire des flux économiques, pourtant intenses dans le cadran Nord Rhônealpin.  Chaque territoire tente de maintenir ses parcs d'activités, sans franche recherche de complémentarités aussi bien à l'intérieur du périmètre du SCoT, que vis-à-vis des territoires voisins.  De plus, le volume d'emploi, faible par essence, ne permet pas à ses habitants d'en trouver un en fonction de leur qualification, éloignant toujours plus les lieux de vie des lieux de travail.	L'affirmation de l'ADN productif et agricole est renforcée par une armature économique visant à spécifier et flécher certains espaces du territoire.  Il est ainsi recherché une offre économique diverse et qualitative permettant le parcours « résidentiel » des entreprises sur le territoire.  A cet ADN productif se greffe un renforcement des services aux entreprises qui accompagnent sa croissance.  Les relations avec les territoires externes sont vivaces, mais exclusives à la thématique économique. Ainsi Virignin est en lien avec Le Bourget-du-Lac et Cormaranche-en-Bugey avec le pôle Xylofuture de Bellignat.	Le paysage économique tend à poursuivre sa mutation vers le tertiaire, plus particulièrement vers les services aux populations du fait de la forte croissance démographique.  Le travail sur l'image territoriale est accompagné d'une montée en puissance de l'offre touristique et des emplois liés à ce secteur d'activités, qui profite à l'ensemble des collectivités du SCoT.  Du reste, les activités productives sont orientées exclusivement vers des marchés à fort potentiel de développement : éco-industrie, éco-construction...et concentré sur quelques parcs d'activités vitrines.
-	+++	++

➔ Mobilités

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
<p>Le besoin de déplacement est croissant au fur et à mesure que les espaces de vie économique perdent de leur envergure.</p> <p>Le caractère diffus de l'aménagement sur certains espaces amène à une utilisation usuelle de la voiture.</p> <p>Le besoin de mobilité se heurte à la réalité des finances publiques en matière de transport, qui demeure limité.</p>	<p>Le développement du territoire renforce les pôles d'emploi et permet de structurer une offre depuis et vers ceux-ci.</p> <p>Le co-voiturage, les mobilités douces à courte distance, ou bien les transports en commun organisés par les entreprises en lien avec les collectivités sont plébiscités</p> <p>Par ailleurs, l'intensification urbaine permet un travail sur les mobilités de courtes distances par des modes doux de déplacements.</p>	<p>Le développement organisé à partir d'une hiérarchisation des espaces de vie favorise le rabattement vers les gares du territoires, voire vers des espaces de mobilités partagés (aire de co-voiturage, arrêt de bus...).</p> <p>Par ailleurs, la concentration des personnes dans les enveloppes urbaines favorise les pratiques des mobilités douces (marche à pied et pratique du vélo).</p> <p>En revanche, dans les zones de montagne, si les mobilités douces sont moins aisées pour des déplacements à plus longue distance, d'autres instruments sont mobilisés comme le Transport à la Demande ou les mobilités collaboratives.</p> <p>Enfin, dans un contexte d'innovation territorial permanente, le territoire anticipe les mobilités individuelles de demain (voiture électrique) en proposant des bornes de recharges électriques sur les aires de stationnement, par exemple.</p>
-	++	+++

➔ **Consommation foncière**

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
<p>L'entre-soi n'est pas propice à une consommation foncière excessive. Aussi, et de loin, ce scénario s'avère le plus vertueux en la matière.</p> <p>Toutefois, l'aménagement s'y avère plus lâche au regard de la densification et de la gestion de l'étalement urbain.</p>	<p>Scénario le moins vertueux, il concentre ses forces sur l'accueil d'entreprises productives.</p> <p>Le développement résidentiel s'inscrit dans une logique de densification plus ou moins prononcée en fonction des cibles de population visées : jeunes actifs et actifs avec enfants.</p>	<p>L'intensification urbaine est forte et mobilise un développement s'inscrivant en cohérence avec le tissu urbain existant.</p> <p>Le caractère plus compact des modes d'aménagement vient compenser la forte croissance démographique, tandis que les emplois tertiaires se concentrent avant tout dans les enveloppes urbaines.</p>
++	+	++

➔ **Valorisation du potentiel des énergies renouvelables**

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
<p>L'ambition d'être un écrin amène à une utilisation des ressources naturelles effective par certains moyens techniques à condition qu'ils ne s'inscrivent pas en rupture de la sensibilité des paysages.</p>	<p>La mobilisation sur les énergies renouvelables existe, mais de manière ponctuelle où les espaces d'activités peuvent être équipés par des dispositifs photovoltaïques.</p> <p>Néanmoins, les projets sont ponctuels à quelques espaces du territoire sans qu'il y est une ambition collective.</p>	<p>L'effort de renouvellement urbain et de densité constitue une opportunité pour développer une approche bioclimatique de l'aménagement en lien avec l'utilisation de dispositifs producteurs d'énergie (photovoltaïque, bio-masse, filière bois-énergie...).</p> <p>L'attractivité territoriale d'envergure de ce scénario implique la mise en articulation de plusieurs sources de production énergétiquement propres (instauration d'un mix énergétique) pour minimiser son empreinte écologique.</p>
++	+	+++

➔ Trame verte et bleue

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
<p>D'un côté la notion d'écrin suppose une préservation, voire une restauration quand cela s'impose, des milieux naturels. Le Bugey se veut « naturel » et doit le rester. D'ailleurs, cet aspect de proximité avec la nature fait du territoire sa spécificité.</p> <p>D'un autre côté, le développement diffus exerce une certaine pression sur les milieux qui peut être plus ou moins importante selon les espaces.</p>	<p>La structuration du territoire permet une bonne gestion des espaces de nature ordinaire (moins de mitage).</p> <p>Les efforts d'intégration paysagère des nouvelles opérations d'aménagement sont mis en avant.</p>	<p>La structuration du territoire permet une bonne gestion des espaces de nature ordinaire.</p> <p>Les efforts d'intégration paysagère des nouvelles opérations d'aménagement sont mis en avant.</p> <p>De plus, la forte hiérarchisation territoriale suppose une prise en compte renforcée de la nature en ville pour créer de véritables espaces de respiration et de rencontre entre les personnes.</p> <p>Ce scénario reconnaît les différentes ambiances paysagères et environnementales des espaces de vie, ce qui amène à les protéger et les valoriser en support de l'attractivité (tourisme notamment).</p>
++	++	+++

➔ Risques, nuisances et santé

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
<p>Une urbanisation diffuse plus difficile à maîtriser aux regards des risques et nuisances dans certains secteurs.</p> <p>Dans d'autres, des extensions modérées qui se situent en dehors des zones de risques.</p> <p>Globalement, moins de nuisances sonores, olfactives et visuelles).</p>	<p>Des nuisances en augmentation, concentrées dans les pôles d'emploi (bruits, pollution).</p>	<p>Possible valorisation des espaces de gestion ou d'atténuation des risques en termes de loisirs, découverte...</p> <p>Mais des nuisances urbaines en progression, néanmoins intégrées en amont des projets urbains (atténuation des nuisances sonores, visuelles....).</p>
++	+	++

➔ **Gestion de la qualité de l'air**

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
<p>Le mode de développement à minima pourrait amener à ce que ce scénario soit le plus vertueux en matière de rejets atmosphériques.</p> <p>Toutefois, le recours à la voiture individuelle tend ici à s'accroître car les migrations pendulaires s'intensifient en même temps que le bassin d'emploi de Belley se contracte. En même temps, ces effets sont contrebalancés par une volonté de préserver le caractère d'écrin du territoire, de poumon vert comme l'a mentionné un élu lors d'un atelier.</p>	<p>Ce scénario de développement économique est le plus problématique en comparaison des deux autres.</p> <p>Une intensité productive élevée, des mobilités véhiculées carbonées en développement. Mais le rajeunissement des populations, le développement d'une offre en transport en commun plus pertinente entre lieu de vie et de travail jouent positivement.</p> <p>Le renouvellement urbain, s'il existe, n'est tout de même pas la priorité des jeunes actifs venant s'installer sur le territoire pour cause de contrainte financière.</p>	<p>Ce scénario est très vertueux car l'attractivité résidentielle est recherchée au travers de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie.</p> <p>Une politique assumée de renouvellement urbain, de lutte contre la vacance, de développement des mobilités alternatives à la voiture, d'actions favorables aux énergies renouvelables et une intensification urbaine maîtrisée sont de nature à améliorer la qualité de l'air et également la santé des habitants.</p>
+	-	+++

➔ **Gestion des déchets**

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
<p>La diffusion de l'urbanisation sur certains espaces, peu entrainer une augmentation des coûts de la collecte.</p> <p>Compte tenu du fait de l'ambition de faire du territoire un écrin, les efforts de réduction à la source sont poursuivis.</p>	<p>Le niveau de développement a pour effet l'augmentation des gisements des déchets, en grande partie causée par les activités économiques.</p> <p>Toutefois, l'organisation spatiale du territoire permet de rationaliser la collecte et le traitement des déchets.</p>	<p>Moindre augmentation des gisements de déchets par une optimisation renforcée des filières de collectes et de traitement en interne et en collaboration avec les territoires voisins.</p>
+	+	++

➔ Gestion de l'eau

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
<p>Le développement modéré permet d'anticiper les besoins épuratoires et les investissements progressifs sur la qualité des réseaux, moins d'impacts directs sur les milieux récepteurs.</p>	<p>Des conflits dans l'usage de l'eau peuvent apparaître entre les activités économiques et résidentielles.</p> <p>Toutefois, les investissements nécessaires au bon fonctionnement des capacités épuratoires et de production d'eau potable sont maintenus dans le temps.</p>	<p>Le développement de la population nécessite la mise en place d'une gouvernance forte sur les questions de l'eau pour affecter les moyens suffisants d'investissement tant sur les capacités épuratoires que la production d'eau potable.</p>
++	+	++



## C. LES CHOIX CONTENUS DANS LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

### • Les conditions du choix du territoire

L'analyse générale des scénarii a montré qu'aucun d'entre eux ne pouvait être pris individuellement comme élément de structure unique du projet en construction.

Tous les scénarii, hormis le scénario 0, ont présenté des éléments intéressants mettant en avant des complémentarités, des spécificités, non contradictoires, qui du reste, ne répondaient pas dans leur totalité à l'ensemble des enjeux qui se posaient au territoire du SCoT du Bugey.

Le scénario 3, le Bugey, entre modernité et tradition : un territoire ouvert et accueillant, présentait le plus d'intérêt du point de vue des mutations engagées depuis une vingtaine d'années sur le territoire. Mais son exigence en termes de programmation résidentielle et de mobilisations financières constituait un frein et une fragilité.

Néanmoins, l'affirmation de plusieurs identités dans les trois scénarii : paysagère, naturelle, économique et fonctionnelle a constitué une base à partir de laquelle le projet collectif était appelé à se structurer.

### • Les exigences du projet territorial et les points de passage obligés

Partant de ce postulat, les débats ont permis de construire un « scénario souhaité » qui a constitué le socle de référence au Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Le choix a été celui d'une stratégie ambitieuse devant donner corps à des nouvelles ambitions pour les générations actuelles et futures qui ont et auront l'usage du territoire du SCoT du Bugey :

- Une stratégie économique cohérente et lisible.
- Une reconfiguration de son positionnement territorial vis-à-vis des agglomérations et territoires évoluant dans le cadran Nord Rhônalpin pour y affirmer son rôle.
- Une croissance soutenue de la population rendue nécessaire par :
  - Un vieillissement de la population et des actifs ;
  - Le maintien des services et équipements en espaces ruraux et leur développement dans les espaces plus urbanisés dans un logique de minimiser les déplacements des personnes et de dynamisation des différents espaces de vie du territoire.
- Une qualité environnementale comme élément vitrine d'un Bugey attractif et comme composante de la gestion des capacités d'accueil :
  - Une consommation d'espace limitée ;
  - Une gestion des ressources naturelles durables, porteuse de développement économique local et d'une image attrayante du territoire ;
  - Un engagement pour une transition énergétique contributive de la lutte contre le réchauffement climatique ;

- Une préservation et une valorisation des ressources primaires pour la montée en puissance de savoir-faire ;
- Une préservation et une mise en valeur des spécificités de chaque espace du territoire.

Ces éléments sont apparus comme des points de passage obligés qui modèleront et affirmeront la teneur et l'accent du projet de territoire à partir desquels le PADD sera construit. Ils permettent d'éviter les risques et les contradictions identifiés au cours de l'analyse des scénarii pour mettre en avant un lien fort entre développement économique, développement résidentiel, environnement, paysage et cadre de vie.

Le projet part à la fois des enjeux territoriaux mais aussi prend appui sur une approche prospective plus large qui questionne le territoire dans les réponses qu'il fournira demain :

- Economiques :
  - Face à la métropolisation liée à l'innovation et la recherche qui se concentrent dans ces aires et au fait institutionnel, le SCoT doit répondre aux enjeux de résilience industrielle et d'innovation dans les activités primaires, industrielles et tertiaires. Pour cela, il puise des forces sur ses savoir-faire et la présence réelle de capacités d'innovation insufflées par les entreprises existantes.
- Sociologiques :
  - Face à l'évolution des modes de vie (nouveaux modes de travail, nouveaux modes de déplacements, notamment la voiture individuelle qui devient un mode de déplacement collectif...), les attentes des personnes (habitants, touristes, porteurs de projets...) deviennent plurielles et exacerbent les différences entre les besoins exprimés dans les villes et dans les espaces ruraux, mais aussi entre les générations du fait de l'allongement de la durée de la vie.

Ainsi, la ville de demain, comme la ruralité de demain seront différentes de celles d'aujourd'hui et tendent, du fait des échanges entre ces deux mondes, à converger et à se compléter. Tant est si bien que l'urbain et le rural ne peuvent pas vivre séparément.
- Environnementales:
  - Le réchauffement climatique est un fait avéré qui modifie les habitudes des individus, leur rapport au cadre de vie et à la santé. L'attractivité du territoire ne peut que prendre à son compte cet élément sous peine de ne pas répondre aux besoins de durabilité des comportements et du développement exprimés par ses usagers.

## • **Les bases du développement retenus**

### ➔ **L'accueil de population**

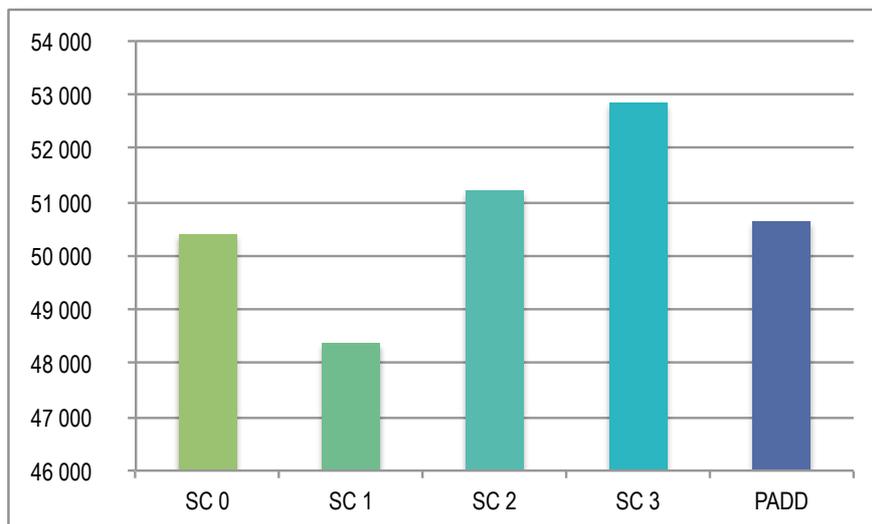
Le niveau de développement démographique envisagé et retenu pour le projet de territoire est de 50 600 habitants à 2036. Ce choix s'avère inférieur aux scénarii 2 et 3, mais proche du scénario 0 du fil de l'eau.

Ce choix exprime à la fois :

- La nécessité de prévoir un développement effectivement raisonnable et réalisable du point de vue de la programmation résidentielle et de ses contraintes spatiales.
- La volonté de conforter la taille critique du territoire au travers d'une structuration de son armature urbaine pour y maintenir ou y développer un niveau de services permettant de réduire les déplacements contraints et satisfaire au modèle bugiste de proximité.

- Le besoin d'accueillir de nouvelles populations pour limiter le vieillissement de la population et maintenir et renouveler les savoir-faire.
- La volonté de reconnaître les spécificités des différents secteurs de vie du territoire.

**Graphique récapitulatif de la situation démographique du SCoT du Bugey à 2036 selon les 4 scénarii et les axes du PADD**

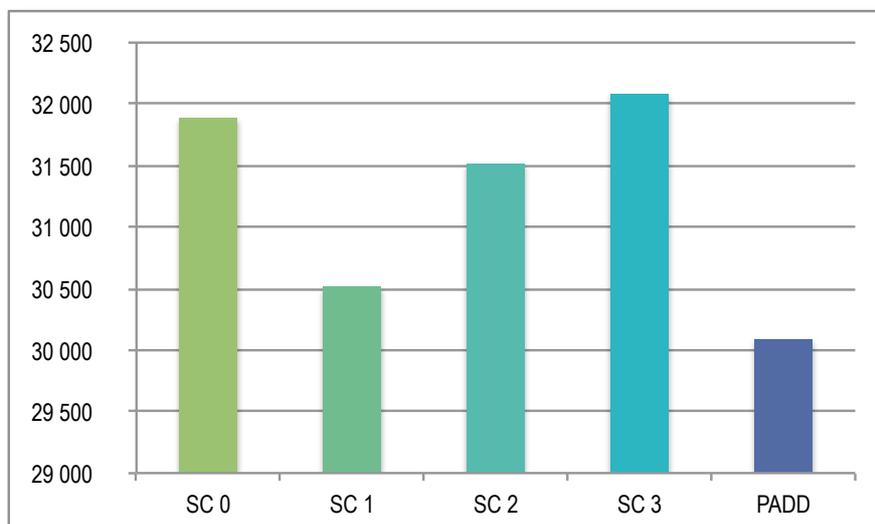


### → Le logements

Les objectifs de logements sont la conséquence d'une ambition démographiques raisonnée. Ils sont basés sur une analyse de différentes données (évolution du nombre de logements, du marché de la construction, de la vacance, de l'ancienneté du parc, de la taille moyenne des ménages...).

A partir de ces indicateurs et de la volonté des élus, le besoin en logements est estimé à 7 500 logements supplémentaires (constructions neuves, remises sur le marché de logements vacants, renouvellement urbain) à 2036, soit une hausse annuelle de près de 375 unités en 20 ans. Il permet l'accueil de 9 950 personnes durant cet intervalle de 2016-2036, grâce à une prévision de la taille des ménages équivalente à celle du scénario 3, conduisant à accueillir une proportion supérieure d'actifs, donc de jeunes ménages avec enfants.

**Graphique récapitulatif de la situation logements du SCoT du Bugey à 2036 selon les 4 scénarii et les axes du PADD**



### Zoom sur les hypothèses concernant le desserrement des ménages pour chaque intercommunalité

Intercommunalités	Caractéristique du desserrement	Nombre de personnes par résidences principales 2012	Nombre de personnes par résidences principales en 2036
CC Bugey Sud	Une inflexion à la baisse qui ralentie car attractivité portée par Belley qui favorise l'installation d'actifs avec enfants	2,36	2,13
CC du Plateau d'Hauteville	Un repli lié au vieillissement déjà engagé, mais qui reste contenu grâce à la capacité de mobilisation des ressources dans le tissu urbain de son principal pôle	2,32	2,07
CC du Valromey	Baisse du fait d'un vieillissement des classes d'âge centrales, avec la combinaison d'une offre pour les ménages avec enfants.	2,30	2,07
<b>SCoT du Bugey</b>		<b>2,35</b>	<b>2,1</b>

### → L'emploi

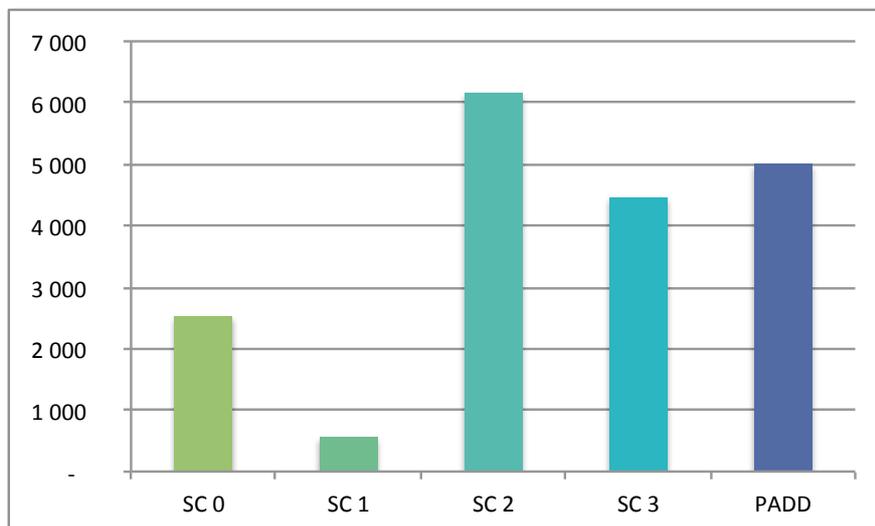
La création d'emploi est envisagée pour des raisons de maintien des équilibres entre actifs occupés et emplois existants à l'échelle du territoire. Dans les faits, la dynamique économique doit permettre la conservation du taux de concentration de l'emploi (rapport entre les emplois et les actifs occupés) qui pour l'heure atteint 93 points de pourcentage. Ainsi, à 2036, il s'agit de tendre vers un objectif de 5 000 emplois supplémentaires<sup>2</sup>.

Cette ambition s'articule avec la volonté de :

- Reconnaissance et de développement de l'ADN productif du territoire.
- Du maintien d'un bassin d'emploi pour éviter que les actifs occupés s'éloignent de leur lieu de vie pour des raisons d'emploi.
- De diversification du tissu économique, notamment par des activités de services aux entreprises et aux populations, pour permettre la venue de couples bi-actifs.

<sup>2</sup> Les projections d'emplois ne sont pas des objectifs à atteindre à proprement parler. Le SCoT ne crée pas d'emplois, il réunit des conditions propices au développement économique.

Graphique récapitulatif de la situation des emplois supplémentaires du SCoT du Bugey à 2036 selon les 4 scénarii et les axes du PADD



#### → La consommation foncière

Les surfaces associées à ces objectifs résidentiels et économiques prennent en compte les évolutions législatives récentes et les nouvelles préoccupations en matière de développement urbain raisonné.

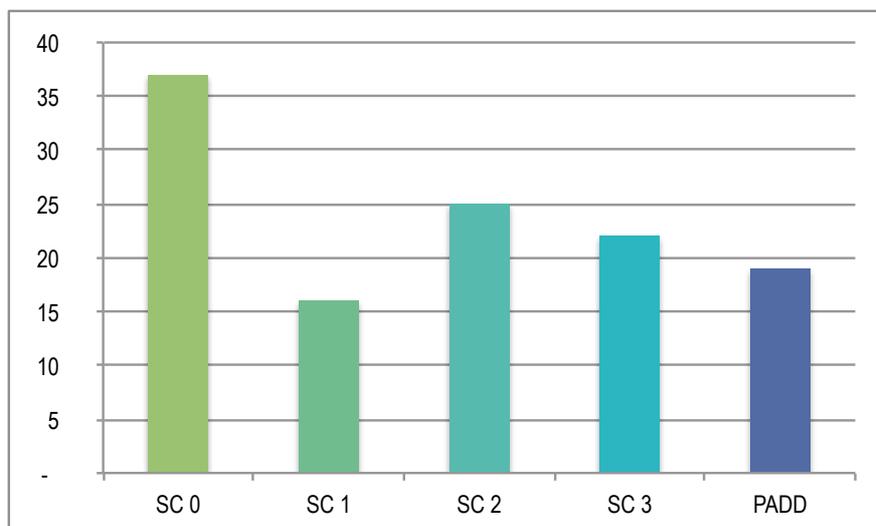
L'utilisation de l'espace déjà urbanisé sera privilégiée, à la fois pour la réalisation des objectifs de logements par la création d'emplois liées à l'économie résidentielle et présente (tourisme), et par le réaménagement et l'optimisation des zones d'activités existantes.

Conscient d'une nécessaire conciliation entre qualité de vie et des paysages, et du maintien de l'agriculture et des équilibres du développement, les élus ont veillé à définir un projet attentif à la consommation foncière, tout en autorisant des marges de manœuvre. Le projet retenu tient compte :

- D'une densité en logement (densité brute globale) moyenne de 17-18 logements par hectare, combinée à une capacité de production dans l'enveloppe urbaine fixée globalement à 40 % des logements à produire. Cela constitue donc un total envisagé de 255 hectares de foncier pour la période 2016-2036.
- D'une programmation ferme de 117 hectares dédiés au développement économique, exprimant ainsi la contribution du territoire aux besoins en surfaces productives appréciées à l'échelle du cadran Nord Rhônalpin.

Cet ensemble représente un total de 372 hectares à mobiliser d'ici à 2036, ce qui représente 19 ha/an entre 2016 et 2036. Cet objectif assure une réduction de près de 47 % de la consommation observée lors de la dernière période de référence.

Graphique récapitulatif de la situation de la consommation d'espace exprimée en ha/an du SCoT du Bugey à 2036 selon les 4 scénarii et les axes du PADD



#### → Les ressources naturelles

La politique environnementale cherche, quant à elle, à préserver sur le long terme les ressources naturelles et agricoles du territoire. Leur participation active à l'attractivité renforcée du territoire du SCoT du Bugey et au maintien d'un cadre de vie accueillant amène à cette position collectivement partagée.

#### → Synthèse

Au global, les choix opérés par les élus expriment la prise en compte des inflexions nécessaires du modèle antérieur, en vue de continuer à disposer de trois leviers indissociables et absolument nécessaires pour en préserver les caractéristiques essentielles :

- Le renouvellement de la population et du bassin d'actifs nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises et à ceux d'une ruralité active.
- Le maintien de l'ADN productif et l'accélération de la diversification du tissu d'emplois, en cohérence avec le maintien d'un bassin d'emploi dynamique.
- La préservation et la valorisation de l'identité paysagère et environnementale du territoire comme signature bugiste et vecteur d'attractivité.

## • Les axes de PADD en réponse à ce choix

Le projet s'organise autour d'une idée force : « affirmer les caractéristiques rurales au sein des axes d'échanges Nord de Rhône-Alpes, en complémentarité des espaces agglomérés environnants ».

Ce projet se veut être un temps nouveau pour le SCoT du Bugey, celui de l'affirmation du territoire. Ainsi, entend-il partager ses atouts et richesses, auprès de ses voisins, de ses habitants et entreprises.

Les enjeux stratégiques de développement du SCoT du Bugey tiennent compte de la Charte de Développement Durable du Pays du Bugey 2012-2022 portant la réflexion sur la capacité du Bugey et de ses différents territoires à valoriser ses atouts autour de l'organisation de leurs complémentarités.

Aussi, ces enjeux stratégiques ont pour objectif de :

- Rechercher une taille pour conférer un nouveau poids démographique et de nouvelles capacités économiques et de services / équipements permettant de créer une attraction nouvelle du territoire vis-à-vis des flux environnants.
- Tendre vers un développement qualitatif en accord avec une gestion et une organisation des proximités, véritable reconnaissance de la manière de vivre bugiste.
- Affermir des équilibres entre les complémentarités urbaines et rurales, paysagères et environnementales qui maillent le territoire du SCoT du Bugey.
- Gérer et valoriser durablement les milieux naturels, agricoles et forestiers pour qu'ils contribuent au rayonnement de l'image du territoire dans son échelle Nord-Rhônealpine.

Ce projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) propose trois grands axes pour le développement futur du SCoT du Bugey :

### **Développer une identité économique adaptée aux besoins des générations futures et créée à partir de filières productives et de services valorisant les ressources naturelle et les savoir-faire bugistes**

Dans un souci de maintien de son tissu économique, des savoir-faire, des filières et de la diversité qui le caractérise, le SCoT du Bugey met en œuvre un parti d'aménagement lisible et cohérent, au cœur duquel se trouve l'affirmation d'un fonctionnement territoriale fort au service des ses usagers, qu'ils soient porteurs de projets bugistes ou extérieurs.

Ce parti d'aménagement économique donne à voir une stratégie claire et affirmée de développement en prenant appui sur l'existant : entreprises et leurs réseaux, main d'œuvre qualifiée, spécificités locales.

Ce parti d'aménagement se construit à partir d'une armature économique définie autour d'un maillage qui concourt à soutenir la diversification économique du territoire. La valorisation de l'ensemble des secteurs d'activités prend appui sur plusieurs leviers :

- Le pilier bugiste de la santé, qui perpétue une tradition et un savoir-faire qui ont fait la richesse du territoire au début de XXème siècle, et qui contribue à créer de la valeur autour de services spécifiques, à la fois aux habitants et aux personnes y venant spécialement pour leur présence. Il possède un effet structurant sur la vitalité des centres villes de Belley et d'Hauteville-Lompnes, ainsi que sur l'attractivité générale du territoire.
- Le pilier bugiste de TPE-TPI / PME-PMI productives qui participe à un franche perception du caractère industriel du SCoT du Bugey. Sa présence contribue à l'orientation industrielle de l'Ain, qui est le département français dont le poids des emplois industriels est le plus important.
- Les activités primaires et agricoles qui contribuent à donner une valeur aux richesses naturelles issues du sol (forêts, productions agricoles, y compris celles labélisées, etc.) et du sous-sol ( carrières, avec notamment la pierre d'Hauteville, qui est mondialement reconnue pour ses qualités).

Plus spécifiquement, pour conforter la place de l'agriculture face aux mutations vécues par le monde agricole, un plan d'action est mis en œuvre par le SCoT du Bugey, qui consiste à préserver l'espace agricole au regard des besoins de développement du territoire, mais également à inscrire le champ d'action de l'agriculture dans la valorisation énergétique, touristique et rurale du territoire.

- Élément clé du positionnement global du SCoT du Bugey, le tourisme permet d'affirmer le territoire comme une destination touristique 4 saisons. Cette ambition contribue, au travers d'une qualité environnementale et paysagère, de ses éléments culturels et patrimoniaux, de ses équipements récréatifs, de loisirs, sportifs, à structurer une véritable destination par laquelle les touristes et les habitants peuvent expérimenter le territoire de différentes manières.
- L'essor de nouvelles activités durables qui contribuent à la fois à créer de la richesse, mais aussi à faire du SCoT du Bugey un territoire luttant contre le réchauffement climatique. L'actipôle de Virignin et le développement des énergies renouvelables participent de cette ambition.
- La diffusion des activités artisanales destinée à maintenir des micros bassins de vie dans les espaces ruraux notamment et ainsi préserver le modèle social des proximités bugistes.

### → **Consolider les ressources, la qualité environnementale et paysagère pour créer un effet vitrine et renouveler l'image de marque des différents espaces caractéristiques du Bugey**

Le SCoT du Bugey capitalise sur ses atouts, que les acteurs n'entendent pas seulement préserver, mais qui participent pleinement de son mode de développement. Ses atouts sont assimilables à un capital social partagé par tous amenant à cette volonté farouche de bâtir un développement futur qualitatif.

En situant les ressources, la qualité environnementale et paysagère au cœur de son projet, le SCoT place au centre du processus des thématiques porteuses d'ambitions majeures :

- La valorisation de la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale au service d'une attractivité durable, transmissible aux générations futures, qui met en lumière chaque espace du territoire et leurs fonctionnalités d'ensemble. Les espaces agricoles, la trame verte et bleue, les ressources naturelles (eau, bois...), les monuments paysagers (Grand Colombier, Marais de Lavours, le Massif du Fierloz...) contribuent à l'affirmation d'une qualité territoriale qui milite auprès d'une attractivité choisie du territoire au regard de ce qu'il offre à ses habitants et autres usagers.
- Un urbanisme épousant les spécificités locales apparaissant comme une signature bugiste, reconnaissable et vectrice d'un cadre de vie emblématique. Le SCoT vise à limiter la banalisation de ses espaces, voire à accélérer l'intégration du processus d'innovation dans l'aménagement urbanistique entre le respect d'une architecture traditionnelle et son interprétation au regard des nouveaux enjeux énergétiques et d'adaptation aux besoins des nouveaux ménages.
- L'inscription des éléments environnementaux et paysagers dans le corpus de l'offre territoriale en tant que véhicule de l'attractivité touristique au travers de la découverte (montagne, nature,...), du sport, des loisirs, de la culture...
- La volonté d'inscrire le territoire dans un développement effectivement durable afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique et d'amélioration de la santé des habitants.

### → **Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour préserver les échelles de proximité bugistes et renforcer une attractivité choisie du territoire au travers d'une reconnaissance de sa polycentricité**

Le SCoT du Bugey organise son développement en prenant appui sur une armature urbaine définie autour de plusieurs niveaux de polarités qui concourent à une attractivité renforcée du territoire. L'identification d'un pôle régional, de pôles d'appui, relais et de communes de proximité contribue à réaffirmer la culture bugiste de la proximité dans les modes de vie (services et mobilités pour tous).

La force collective de cet ensemble tend à affirmer le territoire au sein de son environnement, le cadran Nord Rhônealpin.

Le SCoT du Bugey recherche la fluidité d'un fonctionnement urbain, rural, social, économique et environnemental très intégré et adapté à ses différents publics :

- La promotion d'une politique résidentielle favorable à la mixité, à la solidarité, à la diversité et au renouvellement générationnel des populations basée sur un objectif de population à 2036 entre 50 000 et 51 000 habitants. Compte tenu des besoins nécessaires pour maintenir la population, il faudrait offrir près de 7 500 nouveaux logements en prenant appui sur le maillage hiérarchisé des pôles et sur la préservation des équilibres propres aux différentes intercommunalités.
- La création de cette offre est permise par une diversification de la taille des logements, des modes constructifs et de financement dans un contexte d'accessibilité renforcée aux services et équipements. La création de contreparties de cette intensification urbaine se traduit par de nouveaux aménagements appuyés sur la sauvegarde de caractéristiques patrimoniales, d'accès à la nature et de limitation de la consommation d'espace par rapport aux dernières observations.
- La rénovation et la réappropriation des centres-villes et bourgs constituent aussi des objectifs primordiaux pour apporter des capacités d'accueil ailleurs qu'en extension urbaine. Cela passe par la revitalisation des espaces publics et par la valorisation du patrimoine bâti ancien.

L'implantation d'activités économiques dans l'espace déjà urbanisé participe également à une recherche de mixité fonctionnelle des espaces, et s'accompagne d'une organisation des flux de déplacement des personnes au quotidien vers des centralités de services et de commerces.

- L'organisation des transports en commun prendra appui, sur une offre de rabattement vers les gares, mais également sur une organisation de l'offre spatialisée (TAD...) desservant l'ensemble des espaces de vie du SCoT. La stratégie du SCoT est d'optimiser les mobilités et les déplacements en proposant des solutions contextualisées à la montagne et à la ruralité. Dans cette optique l'auto-partage, le covoiturage constituent des objectifs essentiels.

## D. LES AXES DU PADD EXPRIMÉS DANS LE DOO

Pour traduire le parti d'aménager retenus dans le PADD du SCoT, le Document d'Orientations et d'Objectifs s'organise en 4 parties :

### ➔ PARTIE 1 : S'appuyer sur la diversité du territoire SCoT du Bugey pour sa reconnaissance à l'échelle du SCoT

#### => Axes du PADD

- Renforcer des polarités urbaines et rurales fortes qui maintiennent et renforcent les dynamiques sociales / économiques et qui organisent les échelles de proximité du modèles bugiste.
- Soutenir les projets de connexions du territoire aux flux externes.
- Programmer le déploiement du réseau numérique et encourager l'utilisation des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC).
- Préserver et améliorer les fonctions écologiques du territoire.
- Gérer l'espace de manière raisonnée.
- Préserver à long terme des espaces agricoles et naturels fonctionnels.
- Conforter la place de l'agriculture et des activités primaires comme acteurs économiques structurants des espaces du territoire.
- Associer l'agriculture et les utilisateurs des ressources primaires et naturelles à l'aménagement du territoire.
- Préserver la disponibilité des ressources.

Cette partie fait émerger le parti d'aménagement retenu pour la gestion et pour la mise en valeur du territoire. Le PADD a souligné l'importance d'un aménagement lisible et cohérent pour un redimensionnement de l'attractivité résidentielle et économique fondé sur la reconnaissance des différents espaces et richesses du territoire.

Ce parti d'aménagement est décliné selon des trames qui se superposent et s'entremêlent sur le territoire du SCoT du Bugey : trame humaine, trame naturelle et trame agricole.

Cette partie fixe des objectifs pour trois orientations :

#### 1. Une organisation polycentrique qui renforce la place de Belley dans le concert des agglomérations Nord Rhônalpine et pérennise les échelles de proximité

- L'objectif est de valoriser des vocations d'un réseau de pôle au service des acteurs économiques et des habitants, afin d'assurer pleinement son rôle d'interface construit en réponse aux enjeux à la fois de rayonnement régional et de diffusion de la proximité.
- La prescription porte sur un réseau de pôles (régional, d'appui, relais et de communes de proximité). Le pôle régional de Belley et les pôles d'appui ont un rôle d'organisation de l'espace élargi au-delà de leurs

bassins de vie respectifs. Ce maillage de pôle a vocation à disposer d'une forte visibilité et d'une capacité affirmée de rayonnement, permises par la concentration d'équipements et de services.

- L'objectif est de renforcer le maillage des pôles dans la programmation de développement, sur une base de 7 500 nouveaux logements à 2036 à l'échelle du SCoT du Bugey, que le DOO ventile par niveaux de pôles et d'intercommunalités. Les pôles régional, d'appui et relais assument près de 76 % de l'effort d'accueil de population et près de 72 % de l'effort constructif. La répartition de cet effort constructif s'accroissant, dès lors, de près de 6 points de pourcentage entre 2016-2036 par rapport à celui constaté sur la période 1999-2012.
- En particulier, le pôle de Belley assume à lui seul près de 31 % de l'accueil des nouvelles populations et de 28 % de l'effort constructif global du SCoT du Bugey. Cette ambition entre en résonance de projets emblématiques portée à l'échelle de la commune comme le projet EMERGENCE.
- Cette organisation repose sur la bonne diffusion des fonctions de proximité autour des pôles relais et de leurs bassins de vie respectifs, en prenant appui sur les fonctions plus urbaines proposées par les pôles régional et d'appui. De plus, elle repose également sur le rôle clé des infrastructures qui participent à l'ouverture du territoire (recommandation du déploiement ou du renforcement de nouvelles infrastructures : numériques, fer, route, voie cyclable).

## 2. Le fonctionnement écologique des espaces naturels et agricoles pour valoriser la trame verte et bleue qui fonde l'identité du Bugey

- L'objectif d'assurer les continuités écologiques tend à protéger et à mettre en valeur les espaces constitutifs de la trame verte et bleue. Ce sont des espaces de grande richesse écologique et sensibles aux pressions anthropiques, mais aussi des espaces de nature plus ordinaire qui jouent un rôle d'amplificateurs des échanges écologiques dont il convient d'assurer le maillage efficace à l'échelle du territoire.
- La mise en œuvre de la trame verte et bleue participe à une gestion plus durable des ressources avec plusieurs objectifs de protection :
  - La protection des réservoirs de biodiversité ;
  - La protection des milieux humides et des abords des cours d'eau ;
  - La gestion durable de la ressource forestière ;
  - Le renforcement et la valorisation des continuités écologiques.

## 3. L'espace agricole productif pour préserver dans le temps des activités primaires dynamiques et fonctionnelles qui contribuent à la reconnaissance du Bugey

- L'objectif de privilégier l'enveloppe urbaine désigne comme une priorité la recherche des moyens de mobiliser les espaces disponibles à l'intérieur de cette enveloppe urbaine pour répondre aux besoins en foncier pour la réalisation de nouveaux logements. Il est défini une part minimum de 40 % de logements à créer dans l'enveloppe urbaine à l'échelle du SCoT du Bugey, en différenciant toutefois ce niveau selon les typologies de pôles.
- L'objectif est de limiter la consommation d'espace pour protéger l'espace agricole et naturel :
  - 255 hectares consacrés au développement résidentiel et aux équipements ;
  - 117 hectares dédiés aux activités économiques.
  - Soit un total de près de 372 hectares correspondant à une diminution de 47 % du rythme annuel de consommation observé sur la période 2005-2012.

- L'objectif de gérer dans le temps la consommation d'espace en partenariat avec les agriculteurs permet de maintenir l'exploitation des terres le plus longtemps possible jusqu'à un aménagement, mais aussi de pouvoir organiser la réversibilité du projet en cas de difficultés d'aménagement.
- L'objectif de maîtriser les impacts directs et indirects sur le fonctionnement des exploitations au regard des espaces à ouvrir à l'urbanisation et du potentiel de densification et d'extension limitée des hameaux, dans la perspective de limiter le morcellement et la fragmentation de l'espace agricole.
- L'objectif de développement urbain dans les espaces de montagne devra concilier le maintien des fonctionnalités agricoles et pastorales et la résorption de l'enfrichement des terres.

## ➔ PARTIE 2 : Affirmer et développer les ressources économiques pour ancrer et spécifier le territoire dans les flux régionaux

### => Axes du PADD

- Affirmer les vocations des parcs d'activités pour améliorer leur lisibilité.
- Accompagner la mise en place d'une offre économique qualitative.
- Développer des activités tertiaires en s'appuyant sur la qualité des services et en réponse aux besoins des populations.
- Conforter la place de l'agriculture et des activités primaires comme acteurs économiques structurants de l'espace du territoire.
- Insérer l'agriculture et les activités primaires au cœur des proximités bugistes.
- Préserver la disponibilité des ressources.
- Développer l'autonomie énergétique et diminuer les consommations.

Cette partie répond aux impératifs de structuration d'un développement territorial créateur de richesses et d'emplois pour accroître l'aura du territoire du SCoT du Bugey dans son aire d'évolution.

Cette partie fixe des objectifs pour trois orientations :

### 1. Orchestrer le développement au travers d'espaces économiques au service de vocations lisibles

- Pour asseoir son positionnement stratégique, le SCoT du Bugey souhaite conserver les grands équilibres entre présence de populations et présence d'emplois, ce qui revient à tenter de maintenir le rapport entre les emplois et la population active occupée. Ainsi, à horizon 2036, il est projeté de créer 5 000 emplois supplémentaires. Néanmoins, si ces créations d'emplois ne se décrètent pas, il appartient au SCoT de mettre en œuvre les contions nécessaires à leur création au travers de l'aménagement, de la qualité urbaine, des commodités offertes, de la mobilisation des transports et des nouvelles pratiques de mobilités...
- Par conséquent, améliorer la lisibilité des activités économiques du SCoT du Bugey constitue un objectif essentiel qui s'articule avec le souci de mieux qualifier les conditions d'accueil et de développement des entreprises. Il s'agit d'œuvrer pour la diversification du tissu économique et au maintien de l'ADN productif du territoire :

- L'objectif d'apporter une réponse au défi de la transition énergétique, de l'éco-construction et des technologies innovantes liées à l'eau par une offre foncière et immobilière sur l'Actipôle de Virignin ;
- L'objectif de maintenir et de développer le pilier de la santé pour préserver des savoir-faire reconnus sur Belley et Hauteville-Lompnes ;
- L'objectif de développer des activités tertiaires et productives sur Belley pour l'arrimer aux économies agglomérées régionales ;
- L'objectif de réaffirmer la vocation productive et innovante de Culoz ;
- L'objectif de valoriser la filière forêt-bois sur Cormaranche-en-Bugey ;
- L'objectif d'organiser l'irrigation artisanale sans les espaces ruraux en réponse aux enjeux de proximité.

En synthèse, la programmation des projets de développement économique du SCoT du Bugey prévoit des aménagements supplémentaires de l'ordre de 117 hectares à 2036.

- L'objectif de favoriser les activités tertiaires et le petit artisanat dans l'enveloppe urbaine qui s'inscrit dans la droite ligne des objectifs de renforcement de la vitalité des centres bourgs.
- L'objectif de promouvoir un mode d'aménagement de haute qualité, flexible et adaptable dans le temps et l'espace pour favoriser l'optimisation du foncier et la mise sur le marché d'une offre renouvelée (organisation du réseau viaire, schéma d'aménagement, gabarit des bâtiments, stationnement, production et économies d'énergies, intégration paysagère, qualité environnementale...).

## 2. Valoriser économiquement et durablement l'exploitation des ressources naturelles

- L'objectif de valoriser l'exploitation des ressources du sous-sol permet la poursuite de l'exploitation adaptée et raisonnée sur le plan économique, environnemental, paysager et social des matériaux d'extraction, au regard d'une appréciation des enjeux environnementaux et paysagers de long terme.
- L'objectif d'affirmation de la filière forêt-bois comme une filière à rayonnement régionale dans l'optique interdépendante de renforcer la formation, les savoir-faire et de préserver durablement les boisements du territoire.
- L'objectif de :
  - Rechercher et développer les performances environnementales et énergétiques à l'échelle du bâti pour contribuer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et au réchauffement climatique ;
  - Valoriser le développement de la production des énergies renouvelables portant sur un bouquet énergétique : éolien, biomasse, photovoltaïque, hydroélectricité sous condition de respect, pour certaines technologies, des monuments paysagers bugistes.
- L'objectif de rationaliser la production des déchets et d'améliorer leur traitement en poursuivant et intensifiant les démarches de gestion et de réduction déjà mises en œuvre.

## 3. Soutenir l'agriculture et sa diversification

- Au-delà de la préservation dans le temps des espaces agricoles, l'objectif est de valoriser les productions agricoles du territoire par la promotion des produits labélisés, biologiques, qui constituent un vecteur de rayonnement et la base d'un réel développement des circuits-courts.

- L'objectif de développement des circuits de proximité et des activités accessoires concerne la mise en place de réseaux de distribution locaux, d'actions de sensibilisation et d'aménagement pour la valorisation des productions. Cela en cohérence avec le maintien des savoir-faire agricoles, de la stratégie touristique et du maintien de la ruralité du territoire.

### ➔ PARTIE 3 : Consolider les ressources environnementales et paysagères pour créer un effet vitrine et renouveler l'image de marque du Bugey

#### => Axes du PADD

- Valoriser les sensibilités paysagères bugistes pour magnifier des cadres de vie remarquables.
- Préserver et améliorer les fonctions écologiques du territoire.
- Garantir l'accès et la qualité de la ressource en eau.
- Affirmer un positionnement touristique en résonance de la qualité environnementale et paysagère.

Cette partie répond à la volonté de faire des paysages et de ses atouts environnementaux une vitrine assurant la promotion du territoire dans son ensemble, mais également un capital patrimonial destiné au bien-être des habitants et des touristes.

Cette partie fixe des objectifs pour trois orientations :

#### 1. L'armature paysagère pour affirmer une signature bugiste

- L'objectif est de valoriser les perspectives paysagères à partir des principales voies de circulations, de les entretenir, de les valoriser pour une appréciation des monuments paysagers agréable et sécurisée. Se trouve en complément la gestion de leurs abords pour créer un cheminement et une fluidité dans « l'usage des lieux » de manière à les préserver.
- L'objectif de qualifier les entrées de villes et les lisières urbaines tend à assurer fonctionnalité et esthétique de ces secteurs, avec la recommandation de porter une attention particulière aux affichages publicitaires
- L'objectif d'intégrer la signature bugiste dans les futurs aménagements d'un point de vue architectural, en accord avec les éléments paysagers, l'organisation urbaine et foncière afin de créer une harmonie visuelle et esthétique propre au territoire.

#### 2. L'eau et la ressource en eau, « un or bleu » à préserver et valoriser

- Afin d'atteindre les objectifs de développement, l'objectif est de mettre en œuvre les conditions nécessaires au maintien de la qualité des eaux superficielles et souterraines tout en assurant une capacité épuratoire efficace et opérationnelle.
- L'objectif de sécuriser l'approvisionnement en eau potable nécessite de protéger les sites de captage, de contribuer au travers de l'aménagement à économiser son utilisation et de continuer la sensibilisation des publics à l'usage raisonnée de la ressource.
- En accroche de la politique de valorisation du territoire, l'eau est envisagée par les retombées qu'elle génère en tant qu'élément intimement lié aux paysages bugistes et attracteur touristique.

### 3. Organiser le développement touristique et structurer son animation pour la reconnaissance d'un accueil bugiste

La stratégie de développement touristique s'appuie autour des thématiques : « montagne / sport / nature », « eau », « patrimoine / culture », qui structurent un tourisme quatre saisons.

La stratégie s'articule au travers de :

- L'objectif de créer du flux touristique en montagne à partir de projets structurants que sont les unités touristiques nouvelles (UTN) : site aqualudique de Hauteville-Lompnes, valorisation de l'offre de moyenne montagne-sport-nature du Plateau d'Hauteville (Terre Ronde et La Praille), valorisation de l'offre de moyenne montagne sport-nature-famille des Plans Hotonnes, site de Montcornelles d'Aranc.
- L'objectif de valorisation touristique de l'eau en lien avec le Rhône (port de Virignin, écluse de Brégnier-Cordon, la ViaRhôna...), la pratique de la pêche, les plans d'eau (base de loisirs de Champdor, lac de Virieu-le-Grand, site de la Vandrolière...), les activités sportive (escalade, canyoning sur le Séran et l'Arvière...).
- L'objectif de faire du Bugey un territoire de vélo au travers de la colonne vertébrale constituée par la ViaRhôna et qui, par capillarité, diffuse les pratiques cyclistes dédié aux loisirs sportifs, au cyclotourisme, aux mobilités douces pour rallier les cœur de villes et de bourgs...
- L'objectif de favoriser le développement de l'hébergement et des activités sportives, culturelles et de loisirs qui appelle une organisation et une gestion des conditions d'implantations de ces activités et des services associés.

En synthèse, le SCoT ambitionne de créer un maillage renouvelé de produits touristiques à l'échelle du territoire, en lien avec les destinations extérieures, en s'appuyant sur différents points d'intérêts touristiques et patrimoniaux.

### ➔ PARTIE 4 : Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour préserver les échelles de proximité

#### => Axes du PADD

- Organiser les mobilités pour tous de manière pragmatique.
- Améliorer les modes de déplacements alternatifs.
- Développer les échelles de proximité pour faciliter les déplacements actifs.
- Coordonner et agencer l'offre d'équipements structurants en fonction des spécificités des espaces de vie.
- Articuler la stratégie commerciale à la proximité des modes de vie bugiste.
- Promouvoir une politique résidentielle favorisant diversité, solidarité et fonctionnalité.
- Promouvoir une nouvelle offre en matière d'habitat dans les espaces ruraux et urbains en réponse aux nouveaux besoins des néo-ruraux.
- Gérer l'espace de manière raisonnée.
- Développer l'autonomie énergétique et diminuer les consommations.

Cette partie répond aux enjeux de programmation et de développement urbain de qualité, équilibré et adapté aux nouvelles problématiques portant sur les questions de mobilités, du bien-vivre dans les espaces publics, de la répartition spatiale des populations en fonction de leurs caractéristiques (jeunes, âgées, handicapées...).

Cette partie fixe des objectifs pour trois orientations :

### 1. Organiser les mobilités pour une accessibilité aux équipements, aux services et à l'emploi optimisée

- L'objectif est d'organiser les mobilités depuis et vers les pôles du territoire en lien avec les grandes infrastructures pour favoriser l'optimisation des services rendus par les transports collectifs.
- L'objectif de développer les mobilités à l'échelle des bassins de vie, au regard des contextes, en lien avec les équipements et services de proximité pour privilégier et renforcer la proximité des habitants avec les pôles de services, d'emplois, d'équipements et de loisirs. A cela s'ajoute la montée en puissance des mobilités alternatives à la voiture individuelle en favorisant les modes actifs de déplacements (vélo, marche à pied...).
- L'objectif de développer le co-voiturage et des modes alternatifs ciblés pour les personnes en fonction de leurs besoins de déplacements, qu'ils soient courts ou de longue distance. Cela se complète par un objectif visant à anticiper les modes de déplacements de demain qui accompagnent la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.

### 2. Affirmer le commerce et les services comme un vecteur de cadre de vie

- L'objectif de renforcer la fréquentation des centres villes et bourgs en s'appuyant sur la diversité des fonctions résidentielle, équipements / services, économie. Il s'agit de reconquérir les centres au travers des règles d'urbanisme et de gestion des espaces publics facilitant la déambulation commerciale.
- L'objectif d'organiser le développement commercial en recherchant un équilibre entre proximité et centre-bourgs, et des niveaux de services à renforcer dans une logique d'optimisation des espaces de vie et de préservation des échelles de proximité de manière à réduire les déplacements contraints.

Cet objectif implique une hiérarchisation des localisations préférentielles en soutien de l'organisation des complémentarités urbaines et rurales, centre et périphérie pour satisfaire les besoins exprimés des habitants et autres usagers.

Il cherche aussi à améliorer la fréquentation commerciale par des aménagements de qualité et une gestion des flux motorisés et alternatifs pacifiés.

- L'objectif de déterminer les conditions d'implantation du commerce d'importance dans les secteurs à enjeux afin d'assurer une bonne intégration entre les centralités et les périphéries. Le DOO comprend à cet effet un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) fixant les conditions d'implantation pour les zones de périphérie de Béon - Culoz et de Belley - Chazey-Bons et les centres de Belley, Culoz et Hauteville-Lompnes.

### 3. Assurer un développement résidentiel favorable à la sociabilité, la convivialité, la mixité générationnelle et sociale

- L'objectif est de développer une offre de logements pour renforcer ou maintenir la vitalité des centres villes, bourgs et villages qui conforte les enveloppes urbaines déjà existantes et qui cherche à satisfaire aux plus près les besoins des différentes populations en termes d'efficacité énergétique, de proximité aux équipements, d'accessibilité, de confort...

- L'objectif d'organiser la mixité sociale et générationnelle permet d'assurer la diversité d'une offre résidentielle en cohérence avec l'armature urbaine et la présence des services et équipements. Cela s'accompagne d'une offre de logements locatifs sociaux plus équilibrés à l'échelle du territoire et non pas concentrée sur quelques zones historiques (Belley, Culoz et Hauteville-Lompnes).
- L'objectif de favoriser des morphologies résidentielles adaptées aux différents contextes des espaces de vie :
  - Concilier qualité et densité pour le développement résidentiel, en développant la nature en ville, la convivialité des lieux et les liens entre les différents lieux de résidence,
  - Concilier usage et protection patrimoniale en amenant les collectivités à reconnaître, protéger et restaurer les éléments de l'identité architecturale et patrimoniale du territoire, tout en se projetant dans les usages de la ville et du bâtiment de demain.
- L'objectif de protéger les personnes et les biens des risques et nuisances pour un développement paisible qui consiste à la mise en œuvre des plans de préventions des risques liés à des aléas naturels, technologiques, mais également à encadrer l'exposition à certaines nuisances comme le bruit.

## → ZOOM sur l'armature urbaine

La vocation de Belley, accompagnée en cela par Culoz et Hauteville-Lompnes, est de rayonner dans son espace régional. La présence d'équipements, de services, d'entreprises en font des bassins de vie et d'emploi qui organisent le territoire du SCoT du Bugey, mais aussi en partie certains espaces limitrophes.

Quant aux pôles relais, ils traduisent une réalité vécue par les habitants en termes de gestion de leur quotidien. Ils ont pour but de pérenniser les commerces, équipements et entreprises qui du reste est validé par un développement, notamment dans l'enveloppe urbaine. Par ailleurs, une des fonctions de ces pôles est de permettre un accès facilité aux aménités qu'ils offrent à leurs habitants, voire à ceux vivant dans leur proche proximité. En outre, ils contribuent par leur position au sein du territoire du SCoT du Bugey à limiter les déplacements et réduire les temps de parcours pour satisfaire à certains besoins de proximité.

### Armature urbaine du SCoT du Bugey



## → ZOOM sur le développement

Dans le cas du SCoT du Bugey, les objectifs de population ont été déterminés dans le PADD en référence au besoin de main d'œuvre : le territoire, pour son développement économique de long terme, doit disposer d'un volant de main d'œuvre propre à créer les conditions nécessaires au maintien des unités productives et à la diversification du tissu économique.

Le PADD indique que la population totale s'accroît de 11 500 personnes par rapport à 2012 pour atteindre 50 600 habitants (soit, à l'arrondi supérieur, près de 500 habitants supplémentaires par an), qui constitue dès lors l'objectif de population du SCoT. Compte tenu de cet objectif de population, les besoins en logement sont déterminés en prenant en compte à la fois :

- Un desserrement résidentiel aboutissant en 2036 à une occupation autour de 2,1 personnes par résidences principales contre 2,35 en 2012.
- Une légère augmentation des résidences secondaires, en prolongation de l'ambition touristique du territoire.
- Une politique visant à résorber une part de la vacance résidentielle (alors que la tendance actuelle est à l'augmentation de cette vacance).
- La destruction tendancielle de logements (vétusté, effets des projets urbains...).

L'analyse montre qu'il convient en conséquence de renforcer l'offre de logement de 7 500 unités à l'horizon 2036, soit environ 375 logements/an en moyenne. Ces objectifs de croissance sont ambitieux, mais raisonnables, compte tenu des potentiels du territoire. Le tableau ci-dessous répartit ces logements par pôles, et montre l'importance relative des logements réalisés au sein de l'enveloppe urbaine.

### Objectifs démographiques et de logements à 2036

	Population 2036	Effort dev.population 2016-2036	Effort dev.population 1999-2012	Logements 2036	Effort dev.logements 2016-2036	Effort dev.logements 1999-2012	Dans l'enveloppe urbaine	
Pôle régional de Belley	12 210	31,2%	14,7%	6 985	27,7%	25,9%	1 186	57%
Pôle d'appui	8 650	16,2%	9,8%	5 000	16,8%	10,0%	620	49%
Pôles relais	14 300	28,4%	36%	8 475	27,5%	30%	760	37%
Communes de proximité	15 440	24,1%	39,6%	9 630	27,9%	33,6%	463	22%
<b>Total SCoT</b>	<b>50 600</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>30 090</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 030</b>	<b>40%</b>

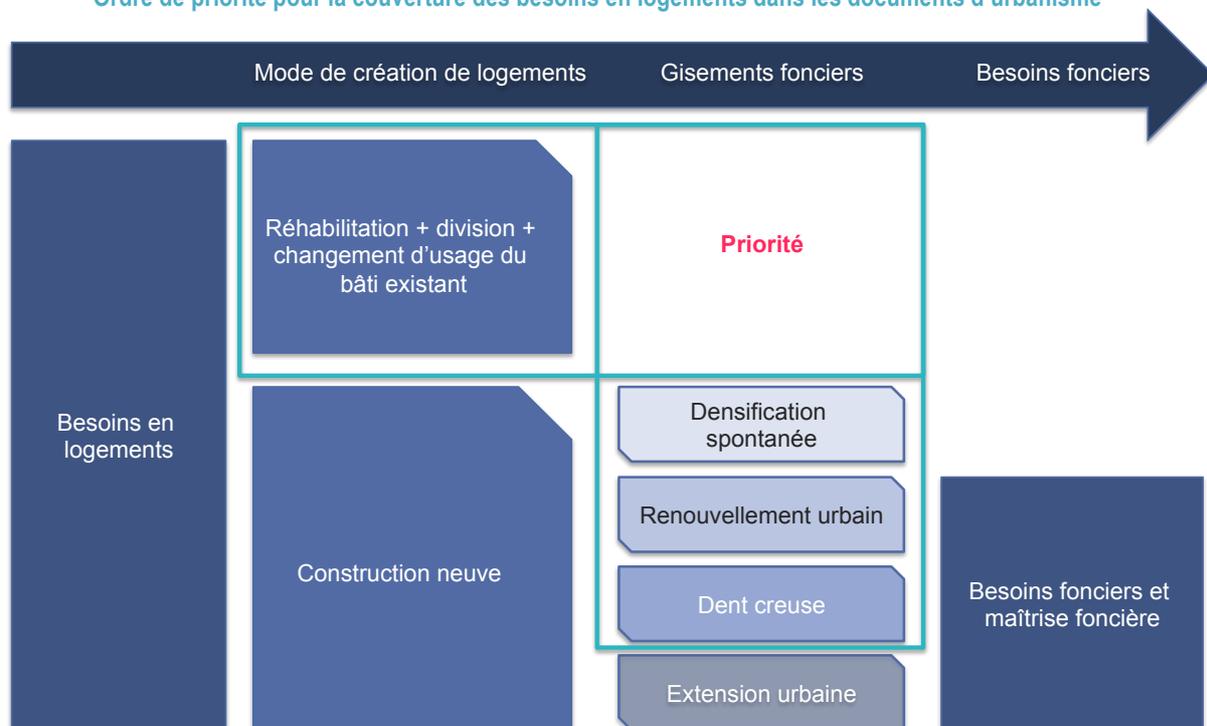
## → ZOOM sur la programmation

Pour déterminer une des variables clés de la programmation résidentielle, le DOO fournit un « ordre de priorité » en direction des documents d'urbanisme.

Pour déterminer les capacités d'accroissement du nombre de logements, les documents d'urbanisme devront identifier précisément l'enveloppe urbaine et prendre en compte :

- La réhabilitation et la réduction de la vacance, les divisions et changements d'usage du bâti ;
- La densification spontanée (division parcellaire) ;
- Les dents creuses (terrain libre entre deux constructions) ;
- Les îlots et cœur d'îlots libre (terrains nus dans un îlot urbain) ;
- Le renouvellement urbain (démolition/construction).

### Ordre de priorité pour la couverture des besoins en logements dans les documents d'urbanisme



## → ZOOM sur la programmation économique

La programmation économique et commerciale est déterminée en prenant en compte les disponibilités existantes, en fonction de l'objectif du PADD qui envisage un maintien du ratio emplois / actifs occupés (taux de concentration de l'emploi) à 93 points de pourcentage. Un tel taux est visé pour maintenir la capacité du territoire à être un bassin d'emploi et éviter l'accroissement tendancielle des navettes domicile-travail, émetteurs de gaz à effet de serre, depuis le territoire et vers les agglomérations environnantes.

Cet objectif de progression économique sur le territoire conduit à un besoin de création d'environ 5 000 emplois, soit une moyenne de 250 emplois par an, et, naturellement, à un objectif de maintien des emplois existants.

Le DOO détermine les localisations d'une offre « vitrine » et les autres possibilités d'implantations économiques, dans un cadre de 117 ha à 2036. Cela suppose une rationalité foncière.

Cette dernière sera notamment atteinte dans les conditions suivantes :

- Les modes d'aménagement seront adaptés aux besoins des entreprises dans une logique d'optimisation spatiale et de minimisation des espaces non bâtis. Toutefois, les obligations de sécurité (classement Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, protection incendie...) et les enjeux d'exploitation liés aux circulations des camions et des flux seront pris en compte.
- Les extensions, la requalification et l'optimisation des zones existantes seront systématiquement étudiées.
- La mobilisation dans le temps des espaces d'activités sera organisée avec les agriculteurs afin de ne pas prélever des espaces de manière irréversibles.

### Ventilation de l'offre économique à 2036

ESPACES PROJETS POUR UNE STRATEGIE ECONOMIQUE			Vocation zone	Objectif d'aménagement	Site indicatif	Indicateur besoin par zone / mutualisable	Commune d'implantation	
CC Bugey Sud	Pôle régional économique de Belley porteur de la stratégie économique	35	Mixte (productive et artisanat)	Une nouvelle offre vitrine	Actipôle Virginin	17	Virginin	
			Productive	Pour une nouvelle offre améliorée et surtout lisible : un objectif de requalification et d'optimisation facilité par des extensions	En Burbanne	3,6	Belley	
			Productive		Ugiparc	1,2	Belley	
			Commerciale		Ousson Nord Magnieu	1,6	Magnieu	
			Mixte (productive et commerciale)		Ousson	4,2	Belley	
La Péliissière	7,7	Belley						
CC Bugey Sud	Pôles d'appui co-porteurs de la stratégie de développement économique	44	Productive	Une nouvelle offre vitrine	Quartier Martini	14,7	Culoz	
			Mixte (productive et commerciale)	Une nouvelle offre vitrine	Parc des Fours à Béon	8,6	Béon	
CC Plateau d'Hauteville	Pôles relais pour l'irrigation économique à dominante artisanale	26	Artisanale	Une nouvelle offre vitrine	La Cornella	7,7	Hauteville-Lompnes	
			Mixte (productive et artisanat)	Une nouvelle offre vitrine	La Léchère	6,3	Hauteville-Lompnes	
			Mixte (artisanat et formation)	Renforcer la filière Bois avec des équipements adaptés	ZA de l'Alagnier	6,3	Cormaranche-en-Bugey	
CC Bugey Sud	Pôles relais pour l'irrigation économique à dominante artisanale	26	Artisanale	Déployer une offre de proximité de qualité en lien avec les services des poles relais	ZA d'Artemare	1,2	Artemare	
			Artisanale		La Bruyère	6,5	Brégnier-Cordon	
			Mixte (productive et commerciale)		Penaye	4,3	Chazey-Bons	
			Productive		Chazey-Bons Nord	3,6	Chazey-Bons	
			Artisanale		En Sauvy	2,5	Virieu-le-Grand	
Artisanale	Sur Gallay	1,5	Groslée-Saint Benoît					
Mixte (artisanat et productive)	Le Camp	2,2	Peyrieu					
Artisanale	ZA de Contrevoz	0,2	Contrevoz					
CC du Valromey	Pôles relais pour l'irrigation économique à dominante artisanale	26	Artisanale		ZA de Champagne	1	Champagne-en-Valromey	
			Artisanale		ZA de Songieu	1,6	Haut-Valromey	
			Artisanale	ZA de Jalinard	1,2	Haut-Valromey		
CC Bugey Sud	Pôles relais pour l'irrigation économique à dominante artisanale	26	Artisanale	Accompagner des besoins locaux pour la création et le développement des petites entreprises et l'optimisation des process de production	Pré du Pont	0,1	Brens	
			Artisanale		La Berle	1	Murs-et-Gélinieux	
Artisanale	Les Sablières	0,2	Arbois-en-Bugey					
Artisanale	ZA de Saint-Champ	2,2	Saint-Champ					
Productive	Montillet	5,2	Champdor-Corcelles					
Artisanale	ZA de Thézillieu	1	Thézillieu					
Artisanale	Sous Rivière	2,2	Sutrieu					
Artisanale	La Léchère	1	Virieu-le-Petit					
<b>TOTAUX</b>		<b>117</b>	Pour mémoire, ces chiffres correspondent au besoin en extension de l'enveloppe urbaine actuelle; les disponibilités résiduelles à l'intérieur de l'enveloppe correspondent à une offre non significative (3 ha disseminés)					

## → ZOOM sur la politique en matière de transition énergétique et l'adaptation au changement climatique

Le PADD comme le DOO entendent traiter la thématique de la transition énergétique et du changement climatique de manière transversale tant elle alimente l'ensemble des politiques que le territoire se propose de mener dans le cadre de son projet.

Aussi, elle est ventilée de la manière suivante :

### ⇒ Accompagner la transition énergétique, l'adaptation et la lutte contre le changement climatique :

- ✓ Parce que la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique sont des éléments phares de l'attractivité territoriale et du maintien d'un cadre de vie agréable, respectueux de l'environnement et de ses richesses, le SCoT entend :
  - Orienter vers un aménagement exemplaire qui préserve, maintient et valorise les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques car ils sont le socle des ressources naturelles du territoire :
    - Objectif 1.2.1 : Protéger les réservoirs de biodiversité,
    - Objectif 1.2.2 : Protéger les milieux humides et les abords des cours d'eau,
    - Objectifs 1.2.3 : Assurer une gestion durable de la ressource forestière pour le maintien d'usages multiples,
    - Objectif 1.2.4 : Renforcer et valoriser les continuités écologiques entre les différents milieux.
    - Objectif 3.2.1 : Assurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en cohérence avec l'image de marque du Bugey.
  - Contribuer au maintien de l'espace agricole comme élément participant des grands équilibres écologiques, mais aussi comme élément favorable au développement des circuits-courts :
    - Objectif 1.3.1 : Privilégier l'enveloppe urbaine,
    - Objectif 1.3.2 : Limiter la consommation d'espace en extension,
    - Objectif 1.3.3 : Faciliter le fonctionnement des exploitations en prenant en compte leur nature.
    - Objectif 2.3.2 : Développer les circuits de proximité.
  - Mettre en œuvre un aménagement économique et commercial de haute qualité pour contribuer au bien-être des usagers (salariés, entrepreneurs, clientèle...) et minimiser l'empreinte écologique du territoire :
    - Objectif 2.1.2 : Promouvoir un mode d'aménagement de haute qualité, flexible et adaptable dans le temps et l'espace.
  - Structurer une offre foncière économique favorable à la promotion de l'éco-construction, des technologies innovantes en lien avec la transition énergétique :
    - Objectif 2.1.3 : Répondre au défi de la transition énergétique, de l'éco-construction et de technologies innovantes liées à l'eau par une offre foncière et immobilière située sur l'Actipôle de Virignin.

- ↘ Valoriser ses ressources naturelles afin de créer de la valeur ajoutée, développer des circuits-courts, créer des filières énergétiques renouvelables locales et les utiliser dans le cadre de l'aménagement (construction, renouvellement...) Mais aussi les gérer dans le temps pour que les générations futures puissent en bénéficier :
  - Objectif 2.2.1 : Organiser l'exploitation des ressources du sous-sol par une gestion amont-aval durable,
  - Objectif 2.2.2 : Affirmer la filière forêt-bois comme une filière de rayonnement régional,
  - Objectif 2.2.4 : Faciliter les mutations technologiques,
  - Objectif 2.2.5 : Rationnaliser la production des déchets et améliorer leur traitement.
- ↘ Combattre la précarité énergétique pour le confort de ses populations et pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre :
  - Objectif 2.2.3 : Produire de l'énergie renouvelable à partir d'autres ressources naturelles pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique,
  - Objectif 3.1.4 : Assurer la compatibilité entre paysage et renouvellement urbain,
  - Objectif 4.3.1 : Développer une offre de logements pour renforcer ou maintenir la vitalité des centres villes, bourgs et villages.
- ↘ Faire du tourisme un accélérateur pour l'usage des mobilités douces et un pilier pour la gestion des ressources naturelles et paysagères :
  - Objectif 3.1.1 : Préserver et valoriser les vues sur les grands paysages depuis les routes et les points de vue reflétant la diversité bugiste,
  - Objectif 3.2.3 : Valoriser l'eau comme élément fédérateur et structurant l'image du Bugey,
  - Objectif 3.3.3 : Le Bugey, un territoire de Vélo.
- ↘ Organiser des mobilités adaptées, en lien avec l'armature urbaine du SCoT du Bugey et les pôles des territoires voisins, pour diminuer le recours à la voiture individuelle et minorer les déplacements contraints dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre :
  - Objectif 4.1.1 : Organiser les transports au sein du pôle de Belley,
  - Objectif 4.1.2 : Organiser l'intermodalité et le rabattement sur les gares de Tenay-Hauteville, Virieu-le-Grand – Belley et Culoz,
  - Objectifs 4.1.3 : Développer les mobilités à l'échelle des bassins de vie avec les équipements et services de proximité,
  - Objectif 4.1.4 : Développer le co-voiturage et des modes alternatifs ciblés.

## → ZOOM sur la politique en matière de logements sociaux

Le projet politique en la matière tel qu'il est exprimé dans le DOO cherche à développer une offre adaptée à la réalité de la demande sociale et de favoriser le maintien et/ou le développement de cette offre à proximité des centralités et des services/ équipements.

A cette fin, le DOO organise l'offre de la manière suivante :

- L'objectif de maîtrise du taux des logements sociaux sur Belley, Culoz et Hauteville-Lompnes a pour but d'accompagner le développement de ces communes et de répondre à une demande qui correspond à ce niveau.
- Le besoin dans le rural correspond a une réponse liée à des entreprises existantes pour lesquelles le locatif est indispensable dans la gestion des ressources humaines tant du point de vue des flux que des revenus.

Cette offre de logements est un atout pour un territoire de montagne où les déplacements sont longs et dépendants de la voiture.

### Les objectifs de logements sociaux à 2036

Echelle de polarité			Nombre LLS		Poïds des LLS dans les RP	
			2012	2036	2012	2036
CC Bugey Sud	Pôle régional de Belley	Belley	1 022	1 375	26%	23%
	Pôle d'appui	Culoz	330	421	26%	23%
	Pôles relais	Artemare, Brégner-Cordon, Ceyzérieu, Chazey-Bons, Contrevoz, Groslée-Saint-Benoît, Peyrieu, Virieu-le-Grand, Virignin	232	601	7%	12%
	Communes de proximité	Autres communes	31	175	1%	4%
	Ensemble		1 615	2 572	13%	14%
CC Plateau Hauteville	Pôle d'appui	Hauteville-Lompnes	426	483	25%	21%
	Pôles relais	Cormaranche-en-Bugey	11	40	3%	9%
	Communes de proximité	Autres communes	53	110	8%	11%
	Ensemble		490	633	18%	17%
CC du Valromey	Pôles relais	Champagne en Valromey, Haut-Valromey	64	105	11%	13%
	Communes de proximité	Autres communes	47	88	4%	6%
	Ensemble		111	194	6%	8%
Ensemble			2 216	3 399	13,5%	14%

## → ZOOM sur la politique en matière de déplacements

Le DOO affirme sa volonté d'organiser les déplacements et leurs modalités pour :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le réchauffement climatique.
- Accompagner les nouvelles pratiques de mobilités.
- Réduire les temps de trajet vis-à-vis de l'emploi, des besoins primaires (besoin du quotidien : alimentaire, santé...) et secondaires des personnes (loisirs, culture...)

Pour ce faire, le DOO élabore les prescriptions suivantes :

### ⇒ Développer les échelles de proximité :

- ✓ Organiser l'offre de services de mobilités à l'échelle des bassins de vie associant plusieurs communes.
- ✓ Renforcer les centralités existantes pour permettre le développement du commerce et des services.
- ✓ Tendre vers des regroupements de services (pôles scolaires, maisons de santé, commerces multiservices, services publics, tiers lieux publics dédiés au télétravail,...) limitant les besoins de mobilité.
- ✓ Encourager la complémentarité des fonctions urbaines entre logements, commerces, services et équipements pour encourager les modes actifs de déplacements.

### ⇒ Développer des mobilités de proximité durables adaptées à la montagne :

- ✓ Favoriser le développement et le recours au transport à la demande en articulant les différents projets communaux, intercommunaux, intercommunautaires entre eux pour une offre optimisée et à coût maîtrisé.
- ✓ Affirmer le vélo classique et à assistance électrique, ainsi que le recours à la marche à pieds, comme des moyens de locomotion de courte distance, quand la topographie le permet, pour accéder aux services et équipements. A cette fin, les documents d'urbanisme locaux :
  - Adapteront la voirie de manière différenciée en fonction des contraintes spatiales (marquage, site propre, passage prioritaire...) et des enjeux de sécurité,
  - Eviteront la réalisation de chemins en impasse dans les nouvelles opérations d'aménagement pour ne pas créer de ruptures dans le réseau viaire.

### ⇒ Structurer le territoire en espaces de vie optimisant les mobilités :

- ✓ Définir le niveau d'offre et le mode de déplacement à employer suivant le niveau de services recherché et les capacités financières à mobiliser, pour renforcer les liaisons entre les bourgs, villages et les pôles d'emplois et d'équipements/services du territoire.
- ✓ Assurer l'accessibilité aux différents pôles de transport (gares, aires de covoiturage) et organiser l'offre de mobilité.
- ✓ Veiller à relayer la mise en œuvre des projets d'amélioration de la performance des transports collectifs (temps de parcours, régularités, fréquences, heures de passage, organisation des correspondances) pour accroître leur attractivité face au véhicule particulier.

⇒ **Optimiser les temps de déplacements:**

- ✓ Le SCoT, en lien avec la reconnaissance de son modèle social basé sur les proximités et la réduction des temps des déplacements des ses habitants et autres usagers cherche à :
  - ✎ Structurer et organiser une armature urbaine au travers d'un réseau de pôles relais qui possèdent des services, dont du commerce, afin de créer une offre répondant au quotidien. En cela, ce réseau constitue une alternative aux déplacements plus lointains ;
  - ✎ Equilibrer la production de logements sociaux, notamment en direction des espaces ruraux pour répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises non situées dans les pôles et que le projet politique entend pérenniser.

A travers cela, cette offre de logements vise à maintenir les équipements et services, dont le commerce, dans ces espaces pour perpétuer leur vitalité ;
  - ✎ Renforcer la pratique du co-voiturage à l'échelle des espaces de vie et le rabattement vers les pôles du territoire ;
  - ✎ Mettre en œuvre le rabattement par car vers les gares pour les déplacements en direction des pôles voisins (Ambérieu-en-Bugey, Bellegarde-sur-Valserine, Annecy, Lyon,...).

### III

## LA COHERENCE INTERNE DES DIFFERENTES PARTIES DU SCOT

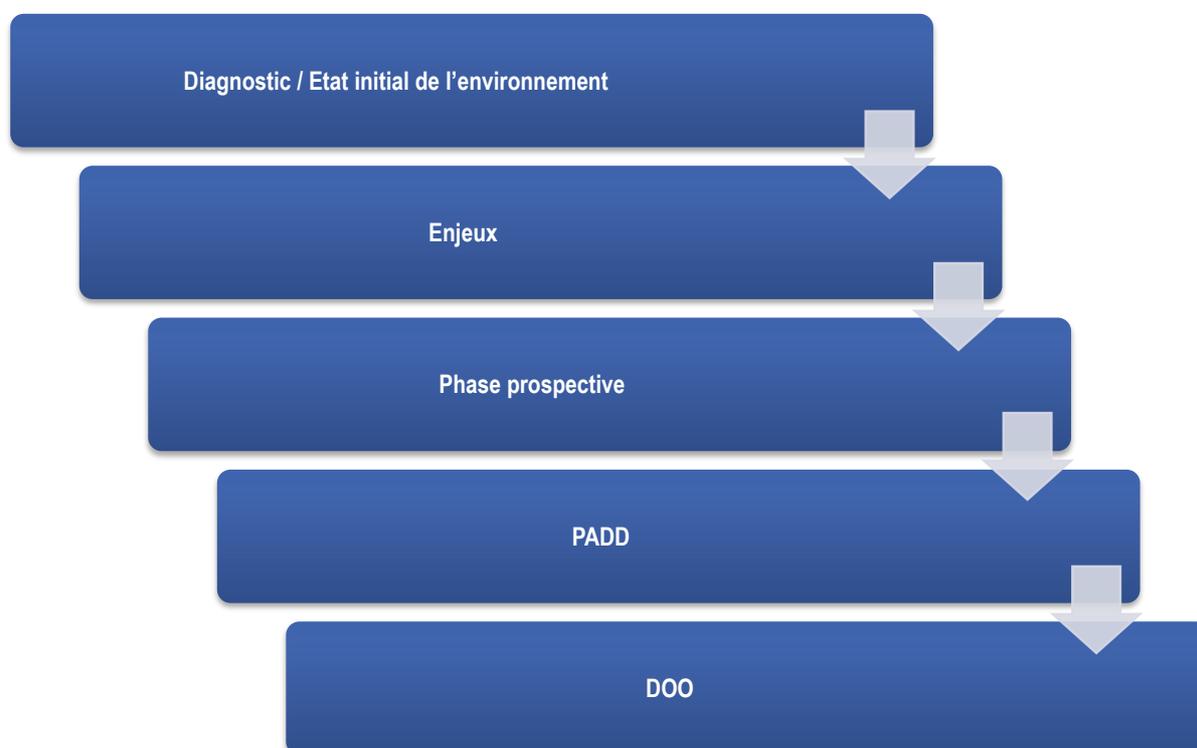


## A. LA COHERENCE INTERNE DES DIFFERENTES PARTIES DU SCOT

- **La cohérence interne du SCoT**

Le SCoT doit naturellement respecter la cohérence interne, entre les différents documents qui le composent.

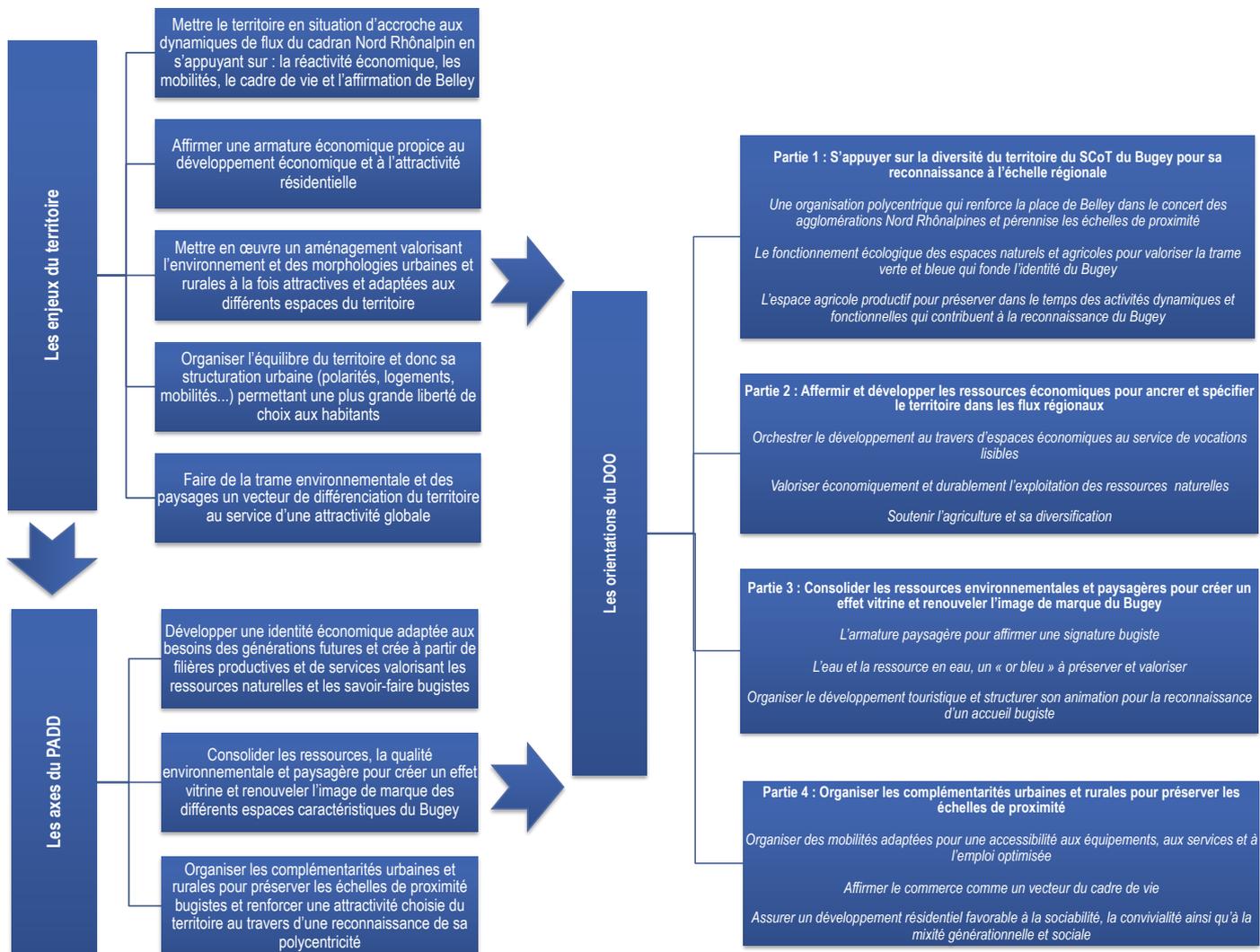
C'est en particulier le cas pour la succession :



Les autres parties du rapport de présentation doivent expliquer le processus notamment de choix, qui a présidé à l'établissement du projet global qu'est le SCoT, mais également indiquer comment les différentes parties de l'ossature du SCoT s'articulent entre elles.

- **La cohérence globale**

**Les liens de cohérence entre les différentes parties du dossier de SCoT**





Pièce 1.1  
Rapport de présentation : Diagnostic et Etat initial de l'environnement

**Pièce 1.2**  
**Rapport de présentation : Explication des choix retenus**

Pièce 1.3  
Rapport de présentation : Analyse et justification de la consommation d'espace

Pièce 1.4  
Rapport de présentation : Evaluation environnementale

Pièce 1.5  
Rapport de présentation : Articulation du SCOT avec les autres documents

Pièce 1.6  
Rapport de présentation : Phases de réalisation

Pièce 1.7  
Rapport de présentation : Résumé non technique

Pièce 2  
Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Pièce 3.1  
Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Pièce 3.2  
Annexes cartographiques du Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Pièce 4  
Bilan de la concertation

Pièce 5  
Actualisation des principaux agrégats du diagnostic



Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bugey  
55, Grande Rue - 01300 Belley  
04 79 81 41 05

[www.scotbugey.fr](http://www.scotbugey.fr)